

# **Méthodes de la recherche**

## **Table des matières**

### **Partiel : Le travail de recherche en droit :Apport théorique,fondement idéologique et assise épistémologique**

#### **Chapitre1 : Recherche en droit :un travail avec une approche conceptuelle ,méthodologique..influencée par les sciences humaines et sociales**

##### **Section1 : Concepts clés de la recherche scientifique et méthodologies de recherche**

###### **Paragraphe1 :Notion de méthodologie**

###### **Paragraphe2 :Autre notion en corrélation**

##### **Section2 : Méthodes de recherche et diversité des définitions**

###### **Paragraphe1 :Enumération des principales méthodes de recherche**

###### **Paragraphe2 :Autres méthodes relevant des sciences sociales**

#### **ChapitreII : Une définition controversée de la recherche en droit**

##### **Section 1 :Essai de définition de la recherche en droit**

###### **Paragraphe1 : Recherche en droit :une question de scientificité et mécanisme d'évaluation objet de débat**

- 1- Scientificité de la recherche en droit : Débat ancien à portée actualisée**
- 2- Mécanismes d'évaluation**

##### **Section 2 : Développement de la recherche en droit , du positivisme et intérêt du modèle théorique de la recherche en droit**

###### **Paragraphe1 : consistance du positivisme en droit et en sciences sociales**

**Paragraphe 2 : intérêt du modèle théorique et formes de la recherche en droit**

**1- Formes de la recherche en droit**

**Deuxième partie : Instrumentation et outils de la recherche en droit et démarche des sciences sociales**

**Chapitre I : La démarche de recherche en sciences sociales : une opération à connotation empirique avec un processus à plusieurs étapes, mobilisant des instruments d'analyse quantitative**

**Section 1 : Aperçu général sur les étapes de recherche, et la démarche de recherche en sciences sociales**

**Paragraphe 1 : Les étapes de la recherche en droit et démarche sociologique**

**1- Les étapes de la démarche sociologique**

**Paragraphe 2 : briefing sur les pôles et les conditions de la recherche**

**1- Pôle et conditions de la démarche de recherche**

**2- Démarches pratiques de recherche**

**Section 2 : Instruments de mesure utilisés au niveau de la recherche empirique**

**Paragraphe 1 : L'analyse des données**

**Paragraphe 2 : Quelques techniques vivantes**

**Chapitre II : Démarches préalables de la recherche et outils de gestion documentaire pour rédaction et soutenance**

**Section 1 : Démarches préalables**

**Paragraphe 1 : Choix du sujet**

**Paragraphe 2 : Choix de l'encadreur sur des bases rationnelles**

**Section 2 : Outils documentaires et rédaction**

**Paragraphe 1 : Outils documentaires**

## **1-Bibliographie**

### **Paragrahe2 : Rédaction et soutenance**

#### **1- Rédaction**

#### **2-Soutenance et évaluation de la recherche**

## Introduction

Si aujourd'hui les sciences se procurent des moyens de réflexion et des instruments d'observation. Ceci, est l'aboutissement d'un phasage historique progressif qui fut entamé au début par une certaine confusion entre la philosophie et la connaissance, et l'homme a été de ce fait, appelé à mener une confrontation contre les entraves résultant de chaque période afin de dépasser les inerties qui découlent des philosophies, des règles religieuses, politiques et sociales, mais surtout il a été question de dépasser la situation de la stagnation par la révolution scientifique

Une telle évolution qui ne peut se réaliser selon M. GRAWITZ indépendamment du contexte social<sup>1</sup>, a incontestablement influencé l'état d'esprit humain qui a connu de son côté un développement en rapport du savoir et ce en coïncidence à des époques historiques bien déterminées

En ce sens, selon une interprétation sociologique classique on a assisté durant certaines époques à une emprise des règles divines surnaturelles, remplacées ensuite par la suprématie des explications métaphysiques et des forces abstraites, pour s'emparer par la suite des lois et des outils d'observation grâce au développement des sciences et des mathématiques

Ainsi, en l'état actuel des choses les contours des méthodes utilisées en matière de la recherche scientifique sont de plus en plus clarifiés et bien cernés au niveau de plusieurs sciences, cette situation est le résultat des efforts menés par l'homme en matière de la connaissance, selon l'évolution des sciences entérinées selon un phasage historique de développement de la pensée humaine qui s'est déclinée en une phase marquée en premier lieu par la prédominance des règles théocratiques ontologiques, et une phase de prééminence des règles nature jusqu'à l'émergence de l'industrie et du droit positif, et c'est ainsi à partir de l'évolution de l'esprit humain qu'une conception de l'évolution des sociétés fut révélée par Comte<sup>2</sup>

Des efforts, qui se sont soldés en premier lieu par l'adoption de plusieurs sciences solides telles les mathématiques, la physique, sur la base desquelles d'autres sciences ont vu le jour telles les sciences sociales en tant que branche et composante faisant partie des sciences humaines, constituant une sphère nouvelle d'élargissement des réflexions, des penseurs

---

<sup>1</sup> GRAWITZ .M (1995). Méthodes des sciences sociales, Editions Dalloz, pp.36-37

<sup>2</sup> M. MONTOUSSE et G. RENOARD (2012). 100 fiches pour comprendre la sociologie, Bréal, p.25

appartenant à la communauté juridique. Chose qui se justifie par le fait que le droit présente des convergences et des points de rapprochement avec certaines sciences, au vu de son objet portant sur des faits sociaux. Ainsi, bien que séparés l'un de l'autre, le droit et la sociologie présentent un cadre de développement parallèle

Expliquant à ce propos, que l'évolution de la sociologie est à inscrire dans cette sphère de développement du droit qui en tant que phénomène social, fut marqué par le transfert de plusieurs juristes du domaine juridique vers la sociologie afin de conquérir de nouvelles perspectives de réflexion, ceci en raison du fait que le cadre juridique ne présentait pour eux un champ convenable que ça soit pour les théoriciens du droit naturel ou les adeptes de l'école positiviste, le droit a ainsi pris trois élans, dont le premier est lié à la philosophie du droit et le second concerne l'histoire et notamment la pratique<sup>3</sup>

Néanmoins, sur le plan théorique cette question de la conception de la recherche en droit a suscité d'incessantes tractations, faisant que l'approche du concept de la recherche du droit ne semble pas être une opération aisée et facile à mener, en raison de la variété des cultures juridiques nationales exerçant une influence sur les pratiques exercées au niveau national

A ce titre, le cadre théorique positiviste qui fut adopté au début et qui fut reconnu a été objet de critiques donnant lieu à de multiples tendances, dont certaines se sont focalisées sur les limites de ce positivisme qui s'appuie sur des sources autorisées dans un contexte déterminé, cela en niant en même temps toute scientificité au droit, à ce même courant s'allie un autre qui se fonde sur ces limites et ces mêmes constats pour revendiquer la nécessité de conformer la recherche appliquée doctrinale et la recherche fondamentale

Il apparaît ainsi, que **la synthèse** de toutes ces controverses se rapporte essentiellement à cette contrainte du modèle théorique en matière du droit, tiraillée entre une tendance dont l'une se fonde sur la prise en compte du positivisme et l'autre portant sur les limites du positivisme objet de critiques qui tentent à le relativiser

---

<sup>3</sup> GRAWITZ .M (1995). Méthodes des sciences sociales, op.cit, pp.148-149

Un cadre théorique de la recherche en droit qui se présente sous deux variétés ,dont la première concerne la distinction entre les deux formes de la recherche appliquée concrétisée à travers la résolution des cas pratiques qui relèvent de la réalité et la recherche portant sur le droit ou en liaison au droit pratiquée sur le plan universitaire.la seconde différenciation concerne d'une part la recherche doctrinale à intérêt normatif et prescriptif, en contrepartie de la recherche sur le droit exercée à travers les méthodes des sciences humaines et sociales<sup>4</sup>

Sous un autre onglet, de la démarche de recherche scientifique s'inscrivent les méthodes qui consistent des procédés permettant l'organisation du plan,qui n'exerce pas une même influence sur tous les niveaux de recherche et qui ne peuvent être perçues de la même manière .d'où cette variété des méthodes dont les unes sont à caractère fondamentale telle la méthode inductive ,déductive,la méthode historique , la méthode comparative et la méthode empirique,alors que d'autres peuvent être considérées de dérivées ne pouvant être appliquées que partiellement au niveau de certaines sciences telle la méthode descriptive ,la méthode structurelle, ou fonctionnelle plus particulièrement en matière des sciences sociales des sciences sociales

A cet effet, si la méthode inductive et déductive trouvent leur origine dans les mathématiques la méthode empirique a été liée plus aux sciences naturelles, la méthode comparative qui ne se fonde pas sur des assises techniques semble remplacer plus la méthode empirique au niveau des sciences sociales

En tout état,de cause Il en va de même pour ce qu'est de la méthode empirique à qui il fut reprochée de ne pas être assez général et théorique en raison de son contenu reposant sur l'étude de cas par cas ,ce qui fait que l'idéal est de préconiser une méthode qui essaie de concilier les différentes méthodes et de ne pas se focaliser sur une seule méthode ,ce qui nous conduit à nous demander est ce qu'il serait par exemple suffisant d'opter au niveau de la recherche en droit,pour une méthode purement historique c'est-à-dire une méthode qui repose sur une histoire connaissance liée au temps,de citer un échelonnement des événements ,c'est-à-dire des matériaux concrets issus de la réalité ,sans se référer à la sociologie qui fournit de son côté le cadre conjoncturel conceptuel

Sur un autre plan ,si la démarche de recherche à adopter dans les sciences sociales consiste en des étapes liées en premier lieu à l'observation ,suivie par la formulation des hypothèses

---

<sup>4</sup> TANQUEREL.T et FLUCKIGER .A. (2015), « Enjeux et méthodes de l'évaluation de la recherche en droit :introduction »,dans TANQUEREL.T et FLUCKIGER .A (dir) . L'évaluation de la recherche en droit ,enjeux et méthodes Assessing research in law stakes and methods . Bruxelles ,éditions Bruylant, pp.6-7

soumises à la vérification pour tirage des conclusions ,et qui peut être analysée selon une méthode qualitative<sup>5</sup> c'est-à-dire d'interprétation des faits d'analyse des situations,ou suivant une méthode quantitative sur la base d'une analyse des données chiffrées statistiques,il en va de même pour la recherche en matière du droit qui consiste à poser des questions en premier lieu ,puis formulation de la problématique sur la base de l'observation

Une telle démarche se décline sur le plan pratique par des phases et des niveaux qui consistent à entreprendre certaines actions préalables tel le choix du sujet, le choix de l'encadrant ,le traçage d'un calendrier c'est-à-dire un planing de concrétisation de votre projet de recherche avec des dates limites ,puis la collecte de l'information à travers la documentation qui peut être sur papier ou outil informationnel.une telle documentation qui doit incorporer en plus des documents théorique,de doctrine expliquant le sujet sur le plan fondamental juridique,institutionnel ,procédural,normatif,la bibliométrique jurisprudentielle.... ,d'autres documents tels les rapports ,des outils de travail des services publics des organisations internationales.. , des études ,tout ceci en vue d' une analyse empirique quantitative avec des données statistiques

En s'appuyant, sur cette documentation qui doit être profondément appréciée ,qui doit être sélectionnée par rapport à son actualisation,son intérêt ,une première ébauche de plan peut être établie et c'est ainsi, sur la base de ce projet plan que le juriste universitaire est censé construire son projet de recherche

Ceci ,étant bien que la scientificité de la recherche en sciences sociales suscite des interrogations générées par l'objet de ces sciences qui sont les phénomènes sociaux sur lesquels portent ces sciences,et dans un contexte où l'homme intervient à titre principal en tant qu'agent ,d'où cette difficulté qu'ont les sciences sociales à devenir des sciences à part entière s'explique essentiellement par le fait qu'elle recourt à des explications du comportement faisant appel à des forces obscures,psychologiques,biologiques ou culturelles<sup>6</sup>

Impliquant ainsi de se référer à des considérations humaines liées à des motivations ,à des buts et à des valeurs ,d'où cette difficulté de traiter ces composantes de l'action de façon à les

---

<sup>5</sup> Bien que cette méthode suppose la recherche de la cause d'un phénomène sans recours aux données statistiques,se différencie de la méthode quantitative qui consiste en la formulation d'une question puis construction d'hypothèse à tester par l'observation de la réalité,en donnant la priorité à la recherche de régularités statistiques,les deux méthodes peuvent être employées de façon complémentaire voir MONTOUSSE .M et RENOARD .G(2012).100 fiches pour comprendre la sociologie,op.cit,pp.16-17

<sup>6</sup> BOUDON.R (2003).Raison,bonnes raisons.presses universitaires de France philosophe en sciences socialesn,PUF,p.17



objectiver .Signalons ,à ce propos que certains ont fini par constater que le caractère de systématique d'attention aux faits accordés par la science est en liaison avec le savoir <sup>7</sup>

De part ,toutes ces considérations d'ordre idéologique,épistomologique et technique ,l'étude qui se présente dans le cadre de ce travail ,part de deux principales questions,à savoir quelles les approches pouvant servir de référence dans la recherche en droit ?,et comment la recherche en droit peut elle se situer par rapport à la recherche scientifique ?

De ces deux questionnements découlent d'autres ,en ce sens, nous sommes de plus en plus concernés par plusieurs interrogations liées d'une part à la définition de la recherche en droit ? .En ce sens, faut-il opter pour une recherche fondamentale ou appliquée ? est- ce que la recherche fondamentale continue de constituer source de crédibilité de la recherche en droit ? quelles sont les principales méthodes de recherche scientifique ? parmi ces méthodes , quelles sont celles qui conviennent à la recherche en droit ?..Ajoutons,à cela d'autres points liés l'instrumentation de la recherche en droit et ses outils ,à partir des conditions exigées et selon des niveaux bien déterminés .Ceci,étant alors , que le projet de toute activité de recherche scientifique implique une vigilance permanente qui se conquiert et qui s'exerce<sup>8</sup> sur le plan de la pratique

A partir de toutes ces considérations,il est question de mener en premier lieu une réflexion sur quelques les fondements idéologiques et épistologiques d'ordre théorique générée par la conceptualisation de la recherche en droit ,et analyse des méthodes de recherche à inscrire dans une première partie ,avec en outre une mise au point sur l'instrumentation de la recherche en droit empruntée des autres types de la recherche notamment des sciences sociales , les outils et les niveaux et conditions de la recherche et ce dans le cadre d' une seconde partie à synthétiser selon les deux axes suivants :

**Partie I : Le travail de recherche en droit :Apport théorique,fondement idéologique et assise épistomologique**

**Deuxième partie : Instrumentation et outils de la recherche en droit et démarche des sciences sociales**

---

<sup>7</sup> FRAGNIERE J-P(2016) .Comment ressusciter un mémoire, choisir son sujet gerer so temps savoir rediger.DUNOD,pp.33-35

## **Partiel : Le travail de recherche en droit :Apport théorique,fondement idéologique et assise épistémologique**

Dans une acception large ,la recherche est conçue en tant que regard personnel réel d'un cas que l'on construit à partir de la collecte des données

Cette notion ,constitue en outre un processus d'acheminement de plusieurs démarches qui tend à la résolution d'un problème,à l'examen de faits et de phénomènes sociaux,à travers l'examen ,l'observation de ce problème ,son identification pour le soumettre au contrôle et à la vérification, et ce selon une méthode ou des méthodes ,tout cela en se servant des outils de travail,des connaissances

La recherche juridique quant à elle ,ne déroge pas à cette notion qui renvoie en quelque sorte à des principes et des concepts à caractère rigoureux et consitue une activité intellectuelle qui consiste à décrire,expliquer,comprendre et à contrôler des faits,des phénomènes sociaux sur la base et en référence des méthodes relevant des sciences sociales et humaines

Malgré ,l'intérêt que peut représenter cette notion,la définition de la recherche en droit n'est pas toujours un travail aisé et facile à mener,voir même c'est une question qui fut de plus en plus controversée ,si l'on tient compte des divergences polémiques relatant des différenciations culturelles nationales influçant les pratiques <sup>9</sup>

Ceci étant, car la fonction recherche recèle des indicateurs et des critères qui ne cessent de susciter de tractations ,qui s'aperçoivent pour certains spécialistes comme les plus flous ,voir les plus instables,il en va de même dans le domaine du droit où la défintion de ce qu'est la recherche,quelles seraient sa finalité ou sa méthode ne cesse de soulever des débats polémiques <sup>10</sup>

Si dans un premier temps, le cadre juridique s'est limité à des questions posées, relatives aux règles de droit elles mêmes,que le positivisme a consitué au début l'assise principale de développement de la recherche,ce positivisme fut par la suite critiqué en raison de l'étroitesse

---

<sup>9</sup> TANQUEREL.T et FLUCKIGER .A. (2015) , « Enjeux et méthodes de l'évaluation de la recherche en droit :introduction », dans TANQUEREL.T et FLUCKIGER .A (dir) . L'évaluation de la recherche en droit ,enjeux et méthodes Assessing research in law stakes and methods . op.cit, p.7

<sup>10</sup> DEVINAT .M.(2015), « Les citations par les tribunaux comme mode d'évaluation des travaux universitaires en droit :étude critique fondée sur les références jurisprudentielles à l'ouvrage interpretation des lois », dans TANQUEREL.T et FLUCKIGER .A (dir) ,L'évaluation de la recherche en droit ,enjeux et méthode Assessing research in law stakes and methods s . ibid, p.336

des sources sur lesquelles, il repose et son caractère prédefini dans un contexte bien déterminé, et c'est ainsi que s'est développé d'autres courants dont les uns se focalisent sur les limites du positivisme pour préconisation d'autres fondements niant au droit toute scientificité, auxquels s'adjoint d'autres tendances qui plaident pour une conciliation entre la recherche appliquée doctrinale et la recherche fondamentale. Ceci, à la différence de cette catégorie de penseurs qui tiennent à considérer la règle de justice formelle comme assise pour évaluer la recherche en droit

Tirillée entre la recherche appliquée exercée au niveau des tribunaux et la recherche fondamentale pratiquée dans la sphère des universités, la recherche en droit fut ainsi influencée par cette distinction

Sur un autre plan, les théoriciens du droit naturel ayant accepté un principe normatif ou les tenants de l'école positiviste ou normativiste, qui ont été pris par un esprit de conquête d'autres types de réflexions ont appréhendé la science sociale, contribuant ainsi en ce rapprochement entre le droit et la sociologie, bien que les deux présentent des points de différenciation se rapportant principalement au fait que le droit paraît plus conservateur, tandis que la sociologie est plus intéressée par les changements sociaux<sup>11</sup>

Appréhendée dans cette optique théorique cette question de la méthode en matière de la recherche scientifique d'une manière générale et sur le plan de la discipline du droit ne cesse de susciter des problèmes épistémologiques de connaissance. C'est pour cela, que nous sommes amenés à nous interroger sur l'intérêt que revêtent ces méthodes sur les niveaux de la recherche scientifique, et leur utilité pour toutes les sciences. A cet effet, il serait question d'approcher en premier lieu conceptuellement cette notion de la méthode avec une présentation descriptive du contenu des principales méthodes dans un premier chapitre, et d'essayer de définir en second lieu la recherche en droit en sa corrélation avec les sciences sociales à travers une appréhension sur le développement du positivisme au niveau de ces sciences et de voir comment à quelle mesure le cadre théorique se réserve une importance dans la recherche en droit fut-elle influencée par les sciences sociales (chapitre II)

## **Chapitre 1 : Concepts clés de la recherche scientifique et méthodologies de recherche**

---

<sup>11</sup> GRAWITZ .M (1995). Méthodes des sciences sociales. op.cit, pp.148-149

En dépassant certaines situations d'évolution de l'esprit humain l'homme s'est doté de la connaissance pour mieux comprendre le réel et que les mathématiques ont constitué un tournant décisif dans cet échelonnement ,et c'est en procédant de la sorte que toutes les sciences ont développés leurs méthodes de recherche sur la base des sciences qui les ont précédés, tel est le cas à titre d'exemple des sciences sociales qui se sont développées à partir des sciences dures telles les mathématiques et les sciences physiques ,et c'est ainsi que fut développé une science des méthodes et des méthodes partielles ont vu le jour ,dont le principal objet est de mieux comprendre le réel ,de cerner les problèmes ,les phénomènes afin de pouvoir déduire les conclusions

A cet effet, des méthodes qui ont émergé en premier lieu sur la base des sciences dures ,telle la méthode inductive et déductive en matière des mathématiques et la méthode empirique rattachée à titre principal aux sciences naturelles et la méthode historique et dialectique, sont considérées comme fondamentales ,alors que d'autres méthodes sont ancrées à d'autres sciences telles les sciences sociales parmi les quelles il y a lieu de citer la méthode structurelle,la méthode fonctionnelle,historique...

De ces premiers constats,est ce que nous pouvons considérer ces méthodes de la même manière ?,n'exercent-elles pas une influence différenciée sur les niveaux de la recherche et sur toutes les sciences ?,et à quel point est- t-il difficile de cerner conceptuellement cette notion des méthodes ? pouvons nous limiter à emprunter dans le travail de recherche juridique une méthode plus que d'autre ?

Ce sont les interrogations **aux quelles** nous allons essayer de répondre en ce qui suit,en consacrant une première section au concept de méthode :**une notion à définition** variée et une seconde section pour appréhension des principales méthodes de recherche

## **Section1 : Conceptualisation des approches liées à la recherche scientifique et autre notion en corrélation**

En essayant d'arpenter le concept de méthode, on se heurte à plusieurs difficultés liées à la multiplicité des conceptions y afférentes, en raison de la diversité des méthodes et que toutes les méthodes n'influencent pas de la même manière, les mêmes étapes de la recherche

En effet, partant de cette idée de base selon laquelle, la notion de méthodes qui soulève une certaine ambiguïté, ne peut être considérée comme domaine indépendant, car elle se trouve en liaison par rapport aux problèmes d'épistémologie et de logique suscitant constamment des questions de méthodes (PLAGET)

### **Paragraphe1 :Notion de méthodologie**

Toutefois, au delà de toutes ces variétés de conceptions de méthodes, il découle dans un sens retreint une définition qui les considère comme un ensemble concerté d'opérations, mises en œuvre pour atteindre un ou plusieurs objectifs, un ensemble de normes permettant de sélectionner et de **coordonner** les techniques<sup>12</sup>.

Ainsi, en raison de cette relation d'interaction et d'influence qu'elle tisse avec les sciences, cette notion des méthodes ne peut de la sorte être appréhendée en indépendance des difficultés, des buts, des objectifs des sciences dont elles font partie

Ainsi, en essayant d'approcher conceptuellement la notion de méthodes, plusieurs définitions se présentent selon la discipline concernée, et relevant principalement des travaux méthodologiques et épistémologiques

Parmi toute ces conceptions, il nous appartient de retenir celle qui relève du domaine de la philosophie considérant cette notion de méthode au singulier, « comme l'ensemble des opérations intellectuelles par lesquelles une discipline cherche à atteindre les vérités qu'elle poursuit ,les démontrer,les vérifier »<sup>13</sup>

Aussi, parmi ces définitions figure celle donnée par M.GRAWITZ qui considère « les méthodes comme des procédés qui se situent à des niveaux très différents, quant à leur inspiration plus au moins philosophique à leur degré d'abstraction,leur but plus au moins philosophique,à leur degré d'abstraction,leur but plus au moins explicatif,leur action sur des étapes plus au moins concrètes de la recherche et le moment où elles se situent »

---

<sup>12</sup> GRAWITZ .M (1995).Méthodes des sciences sociales.ibid,pp.301-303

<sup>13</sup> Cette défintion est prise de l'ouvrage GRAWITZ .M (1995).Méthodes des sciences sociales.ibid,p.301

En outre, selon une autre appréhension, cette notion désigne la voie conduisant à découvrir la vérité dans les sciences à travers une panoplie de règles générales qui prédominent l'esprit et détermine ses opérations jusqu'à l'arrivée à un résultat donné<sup>14</sup>

En outre, selon une autre définition la méthode est définie comme étant une pratique scientifique par le biais duquel son titulaire tend à arriver à une connaissance scientifique selon des normes bien déterminées<sup>15</sup>

En bref, en tenant compte du contenu des définitions citées, le terme méthode peut être défini comme étant cette ligne de conduite et cette manière d'approcher un phénomène, un sujet donné et ce suivant une démarche rationnelle et objective qui consiste en un processus déterminé et ce dans l'objectif de mener une meilleure analyse de la question objet d'étude et de tirer tous les résultats qui en découlent

## **Paragraphe 2 : Autre notion en corrélation**

Toujours, sur ce plan conceptuel parmi les notions les plus employées en corrélation avec le concept des méthodes, figure l'épistémologie qui trouve son origine dans une histoire lointaine, qui fut employée pour désigner selon M. GRAWITZ dans un sens classique restreint une étude critique faite à posteriori, axée sur la validité des sciences, considérées comme des réalités que l'on observe, décrit, analyse

Ceci, alors que ce terme d'épistémologie est employé au sens étroit lorsqu'il s'agit de l'étude non plus des sciences en général mais d'une science particulière

Aujourd'hui, c'est un terme qui figure parmi les termes les plus utilisés en sciences sociales, utilisé pour désigner à la fois « la théorie de la connaissance » et « la philosophie des sciences »<sup>16</sup>

## **Section 2 : Méthodes de recherche**

Du moment où, la méthode peut être définie comme étant le programme qui nous trace la voie pour atteindre de la vérité dans les sciences, de cette définition à caractère général, il découle que toute méthode conduisant à un but déterminé escompté pouvant être incorporé en

---

<sup>14</sup>-د. جمال بوطيب و د. محمد اوراغ، " منهجية البحث الأسس و التقنيات " مطبعة وراقة بلال مقاربات 2015، ص. 16.

-عبد الرحمان بدوي، " مناهج البحث العلمي"، وكالة المطبوعات، الطبعة الثالثة 1988، ص. 5<sup>15</sup>

<sup>16</sup> GRAWITZ .M (1995). Méthodes des sciences sociales, op.cit, pp.7-8

son sein ,or la notion de méthode telle que nous l'envisageons ici ne peut être énoncée de cette façon générale ,mais il faut la restreindre en cette voie conduisant à l'atteinte de la vérité et que c'est suivant cette diversité des sciences que ces méthodes se différencient

Par ailleurs,il nous appartient d' inférer d'après comte que c'est la méthodologie qui détermine la forme générale de toute science et que cette méthodologie est la manière par laquelle peut être constituée toute science .A coté,de cette méthodologie générale,il existe d'autres méthodologies partielles qui se différencient selon les sciences et aux quelles 'il incombe la mission de déterminer les méthodes à poursuivre <sup>17</sup>

### **Paragraphe1 : Enumération des principales méthodes de recherche**

Partant de cette idée, selon laquelle toutes les méthodes n'impactent pas de façon identique les mêmes étapes de la recherche, chacune de ces méthodes présente des points favorables en même temps des limites

Si d'une manière générale, trois ou quatre méthodes de recherche scientifique peuvent être distinguées qui sont les méthode déductive et inductives,la méthode descriptive,la méthode historique , **aux quelles** peuvent être ajoutée la méthode empirique ,ces méthodes se différencient en fonction de la diversité des sciences et ne peuvent être perçues de la même manière par toutes ces sciences,puisque la méthodologie détermine la forme générale de toute science,et le mode par lequel elle s'est constituée<sup>18</sup>

C'est ainsi, en sciences sociales les méthodes employées telle que répertoriées par certains spécialistes sont les méthodes systémique,la méthode génétique ,la méthode structurelle,la méthode fonctionnelle,et la méthode dialectique

#### **\*La méthode et inductive et déductive:**

Dans une première définition,l'induction désigne cette opération de généralisation,tendant à une transposition application sur une catégorie d'objets de ce qui a été observé sur un individu ou quelques cas particuliers,c'est-à-dire à induire des énoncés généraux (des vérités) à partir d'expériences particulières rigoureuses et systématiques<sup>19</sup>

---

<sup>17</sup> عبد الرحمان بدوي ، " مناهج البحث العلمي "، مرجع سابق ، ص.ص 6-7

-عبد الرحمان بدوي ، " مناهج البحث العلمي "، نفس المرجع، ص.ص 6-7<sup>18</sup>

<sup>19</sup> N'DA.P(2015).Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines,Réussir sa thèse,son mémoire de master ou professionnel,et son article.l'Harmattan,ebook,publié sur le site <https://bibilio.cours.universitaires.com> (consulté le 02/07/2019).p.14

A cet égard, selon le mode d'exercice de cette induction, se distinguent deux types, dont la première est l'induction rigoureuse, appelée aristotélicienne qui consiste à faire ressortir et à détecter certaines caractéristiques aux phénomènes observés en vue de les généraliser ou les résumer en des lois, en contrepartie de l'induction amplificatrice ou expérimentale qui à partir d'un nombre déterminé de faits observés, généralise un nombre infini de faits possibles

Ceci étant, alors que pour la déduction elle est considérée en tant qu'opération de démonstration, est une procédure de raisonnement qui part des prémisses considérées comme acquises et assurées, d'où ce caractère de certitude des conséquences déduites, qui trouve son fondement dans les allégations de René DESCARTES (1596-1650) qui considère que la véritable connaissance ne peut s'appuyer sur les sens<sup>20</sup>, Bien que certains penseurs ont tendance à reprocher à cette méthode de reposer sur le raisonnement et la démonstration, que cette méthode n'offre pas la possibilité et une marge suffisante à la découverte, qu'elle implique une alimentation de la réflexion du sujet par l'observation de l'objet<sup>21</sup>, elle est présente en l'état actuel dans les sciences humaines permettant d'élaborer des systèmes d'idées, des théories<sup>22</sup>

A l'origine, cette méthode qui fut principalement utilisée dans le domaine des mathématiques telle que conçue classiquement se fonde sur des principes concernant les prémisses vraies par nature ne pouvant faire objet de raisonnement et de démonstration, en plus des postulats se situant à un degré moins que les prémisses et les définitions<sup>23</sup>

### **\*La méthode hypothético-déductive**

Résultant de la méthode expérimentale, elle constitue la démarche classique de la science moderne qui consiste à se poser une question **à laquelle** le chercheur tente à répondre provisoirement. A ce effet, afin de contrôler la véracité de la réponse provisoire des conjectures théoriques sont élaborés et soumis à des tests empiriques<sup>24</sup>

---

<sup>20</sup> N'DA.P(2015). Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines, Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article. *ibid.* p.15

<sup>21</sup> GRAWITZ .M (1995). Méthodes des sciences sociales. *op.cit.*, pp.15-16

<sup>22</sup> N'DA.P(2015). Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines, Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article. *op.cit.*, p.14

عبد الرحمن بدوي، "مناهج البحث العلمي"، مرجع سابق، ص. 89<sup>23</sup>

<sup>24</sup> N'DA.P(2015). Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines, Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article. *op.cit.* p.15



### **\*La méthode descriptive :**

En tant que procédé d'analyse, la méthode descriptive se focalise sur des informations assez suffisantes et précises portant sur un phénomène ou un sujet donné durant une période ou des périodes bien déterminées. Tout ceci, pour obtention des résultats scientifiques explicites et objectifs en concordance avec les données effectives

D'un autre point de vue, c'est une méthode qui vise la description du sujet à étudier selon une méthodologie bien ficelée

Ainsi, il découle que la méthode descriptive c'est cette façon scientifique préconisée par le chercheur lors de son étude d'un phénomène donné selon des démarches bien déterminées à travers une analyse des données y afférentes, pour pouvoir détecter sa réalité scientifique. Elle peut être utilisée à tous les niveaux de la recherche à partir de l'observation, dont elle relève, pouvant suggérer des hypothèses voir même à les vérifier parfois

Toutefois, cette méthode est limitée selon M. GRAWITZ ne dispose pas de procédures techniques particulières<sup>25</sup>

Cette méthode peut prendre deux formes à savoir la méthode inventaire et celle qui concerne l'étude de cas. En ce sens, si la première qui s'opère à travers une étude d'ensemble du sujet, la collecte des données relatives au phénomène, et analyse de sa situation actuelle dans un environnement et un temps bien délimité, est plus employée dans la recherche descriptive, il en va pas de même pour la seconde forme qui concerne l'étude de cas, et s'intéresse à étudier d'une manière détaillée une unité parmi des unités de la société dans l'objectif de sa généralisation sur d'autres unités, elle consiste à étudier profondément le cas objet d'étude et ce à travers la poursuite de son évolution historique ce qui fait par ailleurs sa différenciation par rapport à la première

### **Paragraphe2 :Autres méthodes relevant des sciences sociales**

En sciences sociales, la méthode préconisée présente des liens d'interférence et de convergence avec la méthode historique, puisque la méthode des sciences sociales s'inscrit

---

<sup>25</sup> GRAWITZ .M (1995). Méthodes des sciences sociales. op.cit, p.364

dans le cadre de la méthode historique. Sachant, que les points de ressemblance entre les deux méthodes consistent en ce caractère de la temporalité des phénomènes dans la plupart des cas, même si la tendance en sciences sociales est de dépourvoir les phénomènes de cette vocation de temporalité pour en faire des principes généraux. Ceci, en rapprochement le plus possible entre le social et les sciences positifs.

Aussi, le social est étudié sur la base des documents découlant des constructions sociales dans leur évolution historique, d'où l'intérêt sur ce plan de la méthode comparative et expérimentale considérées à ce plan comme plus favorable<sup>26</sup>

### **\*La méthode fonctionnelle**

En optant pour l'analyse fonctionnelle qui consiste à expliquer un phénomène ou une institution en se référant au rôle qu'ils jouent dans la société, à analyser, les phénomènes et les objets d'après les fonctions qu'ils remplissent, les sociologues ont tendance à expliquer une pratique en la replaçant dans un ensemble plus vaste qui peut être une institution où la société toute entière<sup>27</sup>, c'est-à-dire qu'il s'agit de saisir une réalité par rapport à la fonction qu'elle a dans la société ou par rapport à son utilité<sup>28</sup>

Il se dégage une conception rigide qui n'accepte pas d'étudier chaque trait culturel **isolément, et** en préconisant une démarche qui commence par la formulation d'une question, suivie par la construction d'hypothèse qu'il faut ensuite tester grâce à l'observation de la réalité<sup>29</sup>

Retenons, à ce propos que Merton l'un des représentants les plus considérables, a soulevé que des usages et des sentiments sociaux peuvent être fonctionnels (utiles, adaptés à leur) peuvent être fonctionnels pour certains groupes, ils ne peuvent l'être pour d'autres dans la société. Ajoutons à cela, que le rôle de certaines coutumes n'ont apparemment plus de fonction à remplir<sup>30</sup>.

---

<sup>26</sup> عبد الرحمان بدوي، "مناهج البحث العلمي"، مرجع سابق، ص.ص. 222.

<sup>27</sup> M. MONTOUSSE et G. RENOARD (2012). 100 fiches pour comprendre la sociologie. op.cit, p.17

<sup>28</sup> N'DA. P (2015). Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines, Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article. op.cit. p.113

<sup>29</sup> M. MONTOUSSE et G. RENOARD (2012). 100 fiches pour comprendre la sociologie. op.cit, p.17

<sup>30</sup> GRAWITZ. M (1995). Méthodes des sciences sociales. op.cit, p.369

Ainsi, bien qu'elle représente un intérêt incontestable permettant d'observer les phénomènes ou les institutions, avec une prise en compte de l'interdépendance de ces phénomènes ou de ces institutions et de leur lien avec la société globale, cette méthode peut s'avérer en quelque sorte limitée en raison de l'explication, c'est-à-dire que lorsqu'on tente d'expliquer un phénomène social, cela ne consiste pas en premier lieu à démontrer son utilité et que la fonction d'une institution par exemple n'apprend pas forcément la raison qui l'a fait naître, c'est pourquoi DURKHEIM considère que l'explication se situe au niveau de la cause efficiente<sup>31</sup>

### **\*Le structuralisme**

Conçu selon une variété de conceptions qu'elles comportent, cette notion de structuralisme soulève une certaine ambiguïté<sup>32</sup>. Pouvant toutefois, être considérée selon une définition simplifiée comme « un système de transformation qui comporte des lois en tant que système (par opposition aux propriétés des éléments) et qui se conserve ou s'enrichit par le jeu même de ces transformations »

En effet, si généralement la notion de structure met l'accent sur l'idée d'un ensemble de caractères interdépendants, de groupes de relations, supposant un ensemble de rapports qui fait l'unité d'un groupe social telle la structure économique d'un pays, c'est un modèle autrement dit, une représentation formelle de groupes de relations, visant à retirer les règles d'association qui lient les phénomènes sociaux, s'intéressant de la sorte aux structures d'un phénomène et non pas à ses éléments<sup>33</sup>

Ainsi, s'il ressort d'une définition intentionnelle que la structure est un ensemble de caractères interdépendants, c'est-à-dire structure du comportement, structure de l'organisme... ce terme est ainsi utilisé pour qualifier l'objet identifié, comme un système. Selon une autre définition effective, il est question non seulement de qualifier l'objet de structurel mais d'identifier le contenu de cette structure, c'est à dire de définir les éléments de la structure d'aller au delà de ce qu'est remarqué, en vue d'opter pour une structure non

---

<sup>31</sup> N'DA.P(2015). Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines, Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article. op.cit. p.113

<sup>32</sup> GRAWITZ .M (1995). Méthodes des sciences sociales. op.cit, pp.376-378

<sup>33</sup> N'DA.P(2015). Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines, Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article. op.cit. pp.114-115

apparente sous jacente. Les deux définitions peuvent être considérées comme deux phases car la deuxième est le prolongement de l'intention de la première <sup>34</sup>

A ce même titre, selon une autre conception « Toute structure sociale qu'elle soit partielle (structure d'un groupe) ou totale d'une société globale est un équilibre précaire à refaire de façon continue par un effort renouvelé .... » et ce tel que fut révélé par G. GURVITCH (1955)<sup>35</sup>

Par ailleurs, bien qu'il est difficile à contester l'apport de cette méthode quant à l'explication des phénomènes sociaux, elle est comme même critiquée en raison de ne pas tenir compte des contradictions internes des structures et l'action du temps en optant pour cet esprit de stabilité, ce qui rend l'applicabilité de cette méthode plus convenable dans les sociétés anciennes ou il y a des survivances considérables, que dans les sociétés modernes où existe le changement le renouvellement <sup>36</sup> et qu'en raison de cet accroissement des structures, il y a possibilité que les groupements ne soient pas structurés

#### **\*La méthode systémique :**

D'une manière générale, cette méthode se définit par rapport au système, s'appuyant ainsi sur l'interdépendance des parties par rapport au tout selon une analyse qui trouve son fondement dans la sociologie. Elle est considérée en tant que méthode récente employée dans le domaine des sciences sociales plus particulièrement dans les recherches économiques sociales et politiques, qui a pu exister en raison des limites des méthodes fonctionnelles et structurelles

En ce sens, la recherche systémique vise à mettre en place un **modèle** ou un cadre théorique adapté à l'analyse du système socio culturel<sup>37</sup>

Néanmoins, en dépit de son apport sur le plan de rigueur conceptuelle et logique <sup>38</sup> et de tenir compte du contexte, des intrinsèques, du processus et des produits, avec une utilisation à

---

<sup>34</sup> GRAWITZ .M (1995). Méthodes des sciences sociales. op.cit, pp.372-373

<sup>35</sup> GRAWITZ .M (1995). Méthodes des sciences sociales. ibid, p.376

<sup>36</sup> N'DA. P(2015). Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines, Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article. op.cit. p.115

<sup>37</sup> GRAWITZ .M (1995). Méthodes des sciences sociales. op.cit, pp.378-379

<sup>38</sup> GRAWITZ .M (1995). Méthodes des sciences sociales. ibid, p.383

portée idéologique<sup>39</sup>, cette méthode est critiquée en raison de l'imprécision de l'analyse systématique qui ne s'inspirent pas des recherches empiriques et ne permet pas la compréhension de la réalité<sup>40</sup>

### **\*La méthode génétique**

A partir du moment, où l'histoire tend à donner une succession des événements, la genèse consiste quant à elle en la genèse des événements c'est-à-dire en une énumération des antécédents, il s'agit du déroulement d'un processus tout en donnant une explication. Autrement dit, et à la différence de l'histoire, il ne suffit pas de répondre à quand de la chose, mais de donner des réponses à quand ?, pourquoi ? et comment ?

Aussi, tandis que l'histoire s'intéresse principalement à cette notion du temps, pour la génétique le temps revêt un caractère secondaire ce qui compte c'est la recherche d'une causalité dans les faits eux-mêmes<sup>41</sup>

### **\*La méthode historique**

Dans un sens simplifié, la méthode historique qui s'inspire de l'étude de l'histoire, consiste à étudier le passé, pour comprendre le présent et de là pouvoir faire des prévisions de l'avenir. Tout ceci en se fondant sur l'observation des divers phénomènes, à mettre en articulation et en liaison. Il s'agit selon une autre approche à faire un rappel du passé à travers la trace laissée quelque soit sa nature, et dont les domaines d'usage sont les sciences historiques et morales

A cet égard, il y a lieu de distinguer l'histoire concrète qui se constitue des faits ayant survenus une seule fois et pour l'éternité, s'appuyant ainsi sur le temps qui se caractérise par l'irréversibilité, cela en contrepartie de la connaissance historique où l'histoire comme connaissance qui se compose des vérités pouvant être reconstruites, ayant pour fonction la restitution et l'imagination de ce qui relève du passé dans l'esprit de façon rationnelle

En effet, l'histoire comme connaissance consiste en une sorte d'expérimentation vivante lors de laquelle il s'agit de vivre les expériences du passé dans l'imagination sur la base des traces résultant de ces événements qui relèvent du passé. Une telle restitution s'opère de

---

<sup>39</sup> N'DA.P(2015). Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines, Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article. op.cit. p.116

<sup>40</sup> GRAWITZ .M (1995). Méthodes des sciences sociales. op.cit. p.383

<sup>41</sup> GRAWITZ .M (1995). Méthodes des sciences sociales. ibid, p.367

façon théorique dans l'esprit, avec une sorte de reconstruction à partir des réalités sur lesquelles travaille parfois l'esprit et dans d'autres cas l'imagination,

Pour ce faire, il s'impose dans un premier temps de recueillir tous les documents relatifs à un événement historique, ou un ouvrage envisagé pour publication, ou une formule diplomatique, ou un acte à restituer historiquement<sup>42</sup>

En outre, et en dehors des tractations découlant de ce rapprochement et convergence entre la sociologie et l'histoire ces deux disciplines ont tendances selon certains spécialistes à se compléter car la sociologie accorde à l'histoire des cadres conceptuels tandis que l'histoire réserve à la sociologie les matériaux concrets les plus indispensables<sup>43</sup>

### **\*La méthode expérimentale**

A la différence, de la méthode inductive la méthode déductive ne se fonde pas sur l'expérience, mais s'appuie sur les règles de la logique et ses seuls principes et ce à partir des principes préliminaires, passant de façon continue du simple au compliqué en perpétuelle évolution vers la composition et la synthèse et la complexité

En outre, tandis que la simulation logique est le véritable caractère des mathématiques, il est remarqué que dans les sciences naturelles on commence par des sujets qui existent dans l'expérience externe qui ne sont pas créés par l'esprit, mais s'imposent à cet esprit de l'externe.

A partir, de ce constat la méthode expérimentale est celle appliquée lorsqu'on commence par des faits externes et ce pour description et explication des phénomènes par l'entremise de l'expérience. Tout, en optant à la fois pour l'observation et l'expérimentation à partir des détails ou des principes non parfaitement et complètement vrais, jusqu'à obtention des affaires générales, en recourant à chaque fois à l'expérience pour s'assurer de la véracité de l'hypothèse et c'est la méthode empruntée à titre partiel en sciences naturelles<sup>44</sup>

Il s'agit en effet, d'une méthode qui se décline en trois démarches, dont la première est liée à la description et à la définition, pour passer ensuite à la démonstration des corrélations interdépendances, des liens et des ajouts existantes entre une catégorie de phénomènes

---

<sup>42</sup> عبد الرحمان بدوي، "مناهج البحث العلمي"، مرجع سابق، ص.ص. 19- 127

<sup>43</sup> GRAWITZ .M (1995). Méthodes des sciences sociales. op.cit, p.386-387

<sup>44</sup> عبد الرحمان بدوي، "مناهج البحث العلمي"، مرجع سابق، ص. 19

similaires, à cet égard, il convient de mener une opération d'explication pour ne pas se limiter seulement en la description ,impliquant à observer premièrement ces phénomènes ,suivi par la formulation d'une hypothèse pouvant être une affaire explicative de l'ensemble de ces phénomènes,pour tester ensuite la véracité de cette hypothèse à travers les expériences prouvant directement cette hypothèse,ou conduisant à prouver une affaire dont la véracité suffit à prouver la véracité de l'hypothèse objet de test de vérification

Une fois qu'on a terminé par l'entremise de cette méthode expérimentale à mettre au point des lois ,il convient dans une troisième démarche d'organiser et de classer ces lois partielles pour les intégrer dans un champ plus général pour devenir des principes généraux à caractère global à partir desquelles peuvent être dégagées des lois et ce par le biais de la déduction <sup>45</sup>

En effet, après formulation du problème et de l'hypothèse, il s'ensuit suivant une directive logique la nécessité de déterminer les outils et les moyens de mesure,de mener des tests préalables , vérification des résultats , dans le cadre de l'expérimentation qui consiste sur le plan pratique à une observation systématique des résultats

Il s'agit en effet, d'une méthode qui ne s'applique pas de la même manière au niveau de toutes les sciences, car l'expérimentation concerne avant tout la preuve qui ne peut avoir lieu que dans des conditions rigoureuses

Enfin,bien que l'expérimentation se présente de façon différente au niveau des sciences,la logique de la recherche expérimentale devait constituer source d'inspiration de toute opération scientifique,y compris les sciences sociales<sup>46</sup>

### **\*Méthode comparative**

Ainsi,en l'absence de possibilités d'expérimentation,la comparaison figure comme étant l'unique outil censé permettre au sociologue d'analyser le donné concret de façon à ressortir les éléments constants....

Si les sciences naturelles s'appuient sur l'expérimentation comme outil de recherche ,cette opération peut s'avérer impraticable au niveau des sciences sociales,d'où l'intérêt que présente la méthode comparative , considérée comme la méthode la plus appropriée à utiliser

---

عبد الرحمان بدوي ، "مناهج البحث العلمي" ، نفس المرجع ، ص.ص.128-129

<sup>46</sup> GRAWITZ .M (1995).Méthodes des sciences sociales.op.cit,pp.348-349

au niveau de ces sciences sociales et humaines assurant un rôle qui équivaut à l'expérimentation ,une sorte d'expérimentation indirecte

C'est une méthode qui s'appuie sur la comparaison pouvant être engagée sur le plan des études vastes,des études de secteurs particuliers pour une étude qualitative que pour une étude quantitative

De ce fait, la démarche relative à cette méthode se décline en une identification des points de convergence et de différenciation entre deux sujets ou phénomènes

Cette méthode utilisée au niveau de toutes les sciences ne dispose pas de techniques particulières,pouvant intervenir sur le plan de tous les niveaux de recherche,faisant partie de l'observation,elle peut suggérer des hypothèses voir même les vérifier dans certaines situations

Toutefois,en dépit de l'intérêt de ses caractéristiques,en tant que moyen de découvrir des rapports,pouvant susciter des hypothèses ,ne constitue pas en elle-même une explication exhaustive liée à une théorie<sup>47</sup>

### **\*La méthode dialectique**

A ce stade,il s'agit d'une méthode qui détermine la méthode des différentes rencontres ,confrontations et débats scientifiques ,ne peut être considérée de fructueux d'après certains spécialistes que s'elle est appuyée par les autres méthodes déductive,expérimentale et historique<sup>48</sup>.Autrement dit ,il s'agit de l'une des méthodes de recherche des contradictions,d'une démarche qui consiste en la présence de contradictions dans la réalité elle-même,visant à rechercher les incohérences des choses,les oppositions les ambivalences,c'est-à-dire de tisser le lien entre des éléments contradictoires <sup>49</sup>

En effet, c'est en partant de l'existence de contradiction de paradoxes qui nous entourent,que cette méthode essaie d'éviter l'erreur de la **synthèse** et de saisir d'une façon abstraite des éléments,permettant en quelque sorte de répondre aux exigences de la méthode ,ceci,bien qu'il n'est pas aisé pour les adeptes et les partisans de cette méthode d'expliquer la présence de paradoxes, qui existent sur le plan de la réalité en raison des enjeux et difficultés

---

<sup>47</sup> GRAWITZ .M (1995).Méthodes des sciences sociales.ibid,pp.364-366

عبد الرحمان بدوي ، "مناهج البحث العلمي" ، مرجع سابق ،ص.19<sup>48</sup>

<sup>49</sup> N'DA.P(2015).Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines,Réussir sa thèse,son mémoire de master ou professionnel,et son article.op.cit.p.111



que peut révéler l'esprit et la pensée humaine, découlant de ses propres limitations ,et engendrés en outre par l'incohérence des choses<sup>50</sup>

De cette variété des méthodes de recherche ,pour **synthétiser** ,deux classifications peuvent être distinguées dont la première différencie les méthodes à caractère essentiel et principal qui peuvent être considérées d'origine communément admises et les méthodes éparpillées entre plusieurs sciences , et une seconde distinction qui distingue entre d'une part les méthodes théoriques telle la méthode descriptive et les méthodes à caractère opérationnel d'autre part telle la méthode empirique

## **ChapitreII : Une définition controversée de la recherche juridique**

En arpentant conceptuellement cette notion de la recherche juridique ,nous sommes interpellés en tant que chercheurs universitaires par plusieurs interrogations d'ordre ontologique existentiel liées au contenu,à la forme et à la théorie du droit c'est à dire portant sur l'essence du droit,mais aussi par des questionnements à caractère épistomologique de connaissance de droit et juridique.

A cet effet, des débats anciens sur la scientificité du droit par rapport aux autres sciences continuent de surgir en l'état actuel des choses, plus particulièrement en ce qui concerne la qualité scientifique de la recherche en droit,en plus des discussions sur l'utilité de la standardisation des mécanismes d'évaluation et la construction d'un cadre référentiel typique .Ceci,étant alors que les universités modernes se livrent une concurrence accrue et une compétition en matière des classements,et sont de plus en plus sous influence des considérations financières à travers des revues,et c'est ainsi que les chercheurs tombent sous le contrôle des bailleursde fonds et que le domaine de la créativité en matière du droit peut se rétrécir

En outre,cette question de la recherche en droit a suscité des discussions anciennes s'articulant autour de la théorie de la recherche en droit et son **intérêt** ,serait –il plus approprié de remettre en cause le positivisme et d'opter pour une recherche appliquée,ou bien

---

<sup>50</sup> GRAWITZ .M (1995).Méthodes des sciences sociales,op.cit,pp.383-384

faut il prendre en considération la recherche fondamentale, telles sont les questions et d'autres que suscitent cette question de la définition de la recherche

Il s'agit en effet, d'un champ de recherche objet de tumultueux débats ou se posent des tendances controversées du cadre théorique, d'où cette difficulté de synthétiser cette variété des controverses polémiques

Ainsi, tenant compte, de toutes ces questions épistémologiques portant des débats théoriques à portée ancienne, s'y ajoutent d'autres questionnements contemporains, il est important de dresser une mise au point sur ces différentes tractations anciennes de scientificité du droit à travers un essai de définition (section 1), de traiter aussi des débats relatifs au développement de la recherche en droit, du positivisme et intérêt du modèle théorique de la recherche en droit (section 2)

## **Section 1 : Essai de définition de la recherche en droit**

Tenter de définir le concept de la recherche juridique ne semble pas toujours une opération facile à mener en raison de ce paradoxe et cette distinction entre la forme de la recherche juridique et la forme ou le contenu du droit, le problème qui se pose à ce propos est de savoir s'il est possible de définir une connaissance sur le droit sans se référer en premier lieu à l'objet à étudier, c'est-à-dire ce qu'est le droit

De cette situation, il découle des tractations qu'elle suscitent entre des approches ontologiques mettant l'accent sur l'objet ou la forme du droit, c'est-à-dire une théorie du droit d'une part et des approches épistémologiques tendant à apporter des réponses à cette question qu'est ce que la connaissance juridique ?<sup>51</sup>

En effet, en l'absence de critères qui permettent de distinguer l'interprétation juridique d'autres formes d'interprétations, il s'avère difficile de donner une définition bien ficelée

Cependant, quelque soit la nature de recherches, il s'avère nécessaire de procéder à une évaluation dont les buts, l'objet, les modalités et les critères à utiliser suscitent encore des discussions

---

<sup>51</sup> ROUVIERE .F.(2015) ,« Qu'est ce qu'une recherche juridique ? », dans T.TANQUEREL et A.FLUCKIGER .(dir). L'évaluation de la recherche en droit ,enjeux et méthodes Assessing research in law stakes and methods.op.cit,pp.117-120

Pour sa part, la discipline du droit a certes développé quant à elle des méthodes empruntées des sciences humaines et des sciences sociales ,et à l'instar de tout travail de recherche ne cesse de soulever des tractations relatives à son évaluation et qui tentent de répondre à un certain nombre d'interrogations, comment peut on alors cerner les critères d'évaluation à adopter en matière de la recherche en droit ?quelles sont les indicateurs d'un travail scientifique de qualité ? quel est le seuil de la qualité scientifique visée par la recherche juridique ? serons nous amener à se fonder sur des critères quantitatifs et des indicateurs techniques de classement bibliométrique ?...c'est à partir de cette évaluation que le cadre de la recherche peut être précisé

### **Paragraphe1 : Recherche en droit :une question de scientificité et mécanisme d'évaluation objet de débat**

En tentant de répondre à ces questions , un certain **consensus** se dégage des différentes positions exprimées récemment de la part d'une multitude de professeurs appartenant à des établissements universitaires différentes, et ce en dépit des divergences littéraires ,portant ainsi sur l'idée de base qui consiste à ne pas pas mettre l'accent sur la standardisation de la gestion de la performance de la recherche à travers les classements,des méthodes bibliométriques,et des méthodes statistiques afin d'enraciner un esprit de créativité<sup>52</sup>

Ainsi , la scientificité de la recherche peut elle découler de simples critères la particularité qu'elle représente par rapport aux autres sciences avec qui elle peut présenter tantot des points de convergence ou des point de différenciation,la recherche en droit ne cesse de susciter des tractations et a été objet des études tendant à faire ressortir les trait distinctifs de la discipline du droit ,d'où cette difficulté d'apporter une définition bien claire à la recherche juridique même de la part des chercheurs appartenant à cette discipline,suscitant ainsi des interrogations portant d'une part sur l'objet et le contenu du droit et concernant d'autre part la connaissance juridique .c'est pourquoi que nous soommes appelés de dresser en premier lieu un breifing sur la scientificité du droit et de mettre le point sur certains points de vue sur les critères d'évaluation de la recherche en droit

## **1- Scientificité de la recherche en droit : Débat ancien à portée actualisée**

---

<sup>52</sup> TANQUEREL.T et FLUCKIGER .A. (2015) , « Enjeux et méthodes de l'évaluation de la recherche en droit :introduction »,dans TANQUEREL.T et FLUCKIGER .A (dir) . L'évaluation de la recherche en droit ,enjeux et méthodes Assessing research in law stakes and methods .ibid, p.10

D'un autre point de vue, dans cette controverse relative à la recherche en droit, se présente une tendance qui s'oppose au positivisme, se référant aux limites du positivisme qu'elle réfute, considérant la réalité comme très mouvante pour se baser sur les textes

En essayant, de distinguer le droit des autres sciences, certains professeurs ont opté pour l'ancien débat sur la scientificité de la recherche juridique, faisant ressortir une différenciation entre le droit et les sciences dures, mais également cette divergence se concrétise par rapport aux sciences naturelles et peut être même par rapport aux sciences sociales

En effet, si selon la démarche scientifique, il est exigé que la proposition est supposée être soit vraie ou fausse, et ce bien évidemment est possible et que l'on considère les objets d'un ensemble fini, permettant ainsi d'explorer exhaustivement l'existence ou l'absence de la propriété énoncée par la proposition, l'applicabilité de cette démarche sur le plan du droit s'avère difficilement acceptable, chose qui s'explique par le fait que le droit est conçu pour s'appliquer sur des réalités sociales, ce qui fait que les propositions juridiques sont **loin** de retenir un sens bien déterminé et les objets juridiques ne s'inscrivent pas dans un ensemble bien fini

A cela s'ajoute, que la science se décline sur la base d'une réduction de ces objets en des schémas théoriquement substituables et qui peuvent être remplacés, à la différence du droit qui s'intéresse au singulier c'est-à-dire non pas sur un fondement de généralisation, chose qui se confirme par Aristote qui considère que la connaissance scientifique du singulier confine à l'oxymore, ce qui est justifié par le fait virtuel (objet abstrait), signifiant l'inexistence des circonstances accessoires de sa réalisation effective. Sachant, que le droit et en paradoxe avec la loi, s'applique pour trancher le cas d'une façon précise<sup>53</sup>

En outre, par rapport aux sciences naturelles et aux sciences sociales, tandis que le passage de la loi au cas, c'est-à-dire du fait virtuel au fait actuel, ne présente pas un caractère essentiel pour les sciences naturelles, mais relève de l'ordre de l'accessoire et aussi peut être pour les sciences sociales, il revêt un caractère essentiel pour le raisonnement juridique constituant même de l'essentiel existentiel

---

<sup>53</sup> A.PAPAUX.(2015), « De quelle scientificité parle-t-on en droit ? », dans T.TANQUEREL et A.FLUCKIGER .(dir)..L'évaluation de la recherche en droit, enjeux et méthodes Assessing research in law stakes and methods. ibid, p.72

Ainsi, selon ce point de vue le droit ne trouve son fondement ni dans les sciences naturelles et vraisemblablement dans les sciences sociales ( au cas ou ces sciences se résument elles aussi à décrire et à expliquer )<sup>54</sup>

### **\*Recherche en droit selon une appréhension contemporaine**

En tout état de cause, a contrario de ce raisonnement justifiant la particularité de la science juridique et sa distinction, il ressort des résultats du projet de recherche CRUS mené par l'équipe de l'Université de Berne de 2010 à 2013, que ces particularités se révèlent à plusieurs titres, par rapport à la méthodologie, l'objet de la recherche, les parties intéressées, les modes de publication

Tout d'abord, par rapport à la méthodologie, il fut précisé que le droit relève à la fois des sciences humaines et des sciences sociales et ce en considération de leurs méthodes de travail. A cet effet, tandis que la recherche en droit emprunte des méthodes qui relèvent des sciences humaines et qui consistent particulièrement en des processus de compréhension, visant de cette façon à structurer le droit, à mettre le point sur les incohérences et à enrichir le droit par les travaux, la recherche en droit est liée aux méthodes relevant des sciences sociales en ce qui concerne la réalité sociale (science empirique) s'appuyant sur des recherches concrètes sur le fonctionnement du système

A ce même titre, il a été révélé que les résultats de recherche découlent d'un raisonnement logique selon une approche principalement qualitative, dont la vérification le test et la présentation revêtent un caractère descriptive sans nécessité de faire recours aux méthodes quantitatives. Ces résultats de recherche juridique sont perpétuellement objet d'interpellation, d'interrogation et de là perpétuellement retravaillés dans le cadre des travaux de recherche qui succèdent et qui viennent ensuite. Ceci, à la différence des sciences naturelles et en concordance à la recherche des sciences humaines et sociales, car il ne s'agit pas d'obtenir un résultat final, considérant que la connaissance est un travail continu qui s'étend au niveau de la recherche scientifique qui est censée se renouveler et être actualisée

---

<sup>54</sup> A.PAPAU.(2015) « De quelle scientificité parle-t-on en droit ? dans T.TANQUEREL et A.FLUCKIGER .(dir). L'évaluation de la recherche en droit ,enjeux et méthodes Assessing research in law stakes and methods, ibid, p.75

En ce qui concerne l'objet de la recherche, il a été démontré que du moment où la recherche en droit se démarque par cette interférence entre la communauté scientifique universitaire et la pratique juridique extérieure à l'université, les juristes qui ne font pas partie de la communauté scientifique exploitent et utilisent la littérature juridique scientifique. Pour cela, la jurisprudence incorpore la recherche juridique au vu de son caractère pratique. De cette façon grâce à cette interférence entre praticiens et chercheurs la recherche juridique se présente dans une appréhension de qualité

De part, les liens qui se nouent entre les deux catégories d'intervenants, on assiste à une multiplication des parties intéressées par la recherche juridique, une interaction qui se révèle ainsi entre la communauté scientifique nationale et internationale, avec d'autres parties en l'occurrence des praticiens du droit voir même des personnes relevant de l'administration, la politique ...<sup>55</sup>

Cette interférence peut être détectée en outre, sur le plan des modes de publication. En atteste, que les travaux de recherche juridique figurent aussi bien dans les publications scientifiques que les publications non scientifiques. Ce qui rend de plus en plus difficile la distinction entre les publications de recherche, les publications d'enseignement et publications d'application du droit<sup>56</sup>

## 2-Mécanismes d'évaluation

Entre ceux qui mettent l'accent sur la scientificité de la recherche juridique pour cerner le cadre de la recherche juridique remettant ainsi à jour un ancien débat et ceux qui optent pour des critères à considérer dans l'évaluation de cette recherche, il apparaît que la standardisation des critères de la scientificité de la recherche juridique est très difficile et s'avère inutile, d'où la nécessité de ne pas restreindre la recherche juridique en un cadre technique bien déterminé ou sur des bases seulement quantitatives pour ne pas transformer le chercheur en une simple opération mécanique avec des outils de mesure très objectifs au service de l'industrie, qu'il convient ainsi de laisser une marge de manoeuvre à ce chercheur pour plus de créativité et de ne pas tomber sous le coup du contrôle des bailleurs des fonds

---

<sup>55</sup> LIENHARD.A, TANQUEREL.T, AMSCHWAND.F, HERRMAN.E, BYLAND.K. (2015) « L'évaluation de la recherche en droit suisse », dans T. TANQUEREL et A. FLUCKIGER. (dir), ibid. pp. 379-380

<sup>56</sup> LIENHARD.A, TANQUEREL.T, AMSCHWAND.F, HERRMAN.E, BYLAND.K. (2015) « L'évaluation de la recherche en droit suisse », dans T. TANQUEREL et A. FLUCKIGER. (dir), ibid. p. 381

En débattant de la pertinence des critères d'évaluation de la recherche ,plusieurs points de vue ont été répertoriés dans le cadre de l'ouvrage collectif L'évaluation de la recherche en droit ,enjeux et méthodes Assessing research in law stakes and methods .

Ainsi, parmi ces points de vue ,il fut considéré que la politique d'industrialisation des services d'enseignement supérieur a négativement impacté le modèle typique de la profession académique ,conduisant à une concurrence entre les établissements universitaires ,d'où cet attrait pour le développement d'indicateurs quantitatifs simples <sup>57</sup>

Par rapport, à cette même question de la performance des critères d'évaluation, il a été procédé à une autre mise au point sur cette tendance de production à la chaîne du savoir juridique, plaidant pour une marge plus large de créativité dans le domaine du droit considéré à la fois comme un art et une science

Sur un autre plan, l'accent est mis sur les difficultés méthodologiques résultant de l'approche quantitatives en critiquant les citations par les tribunaux comme mode d'évaluation des travaux universitaires en droit<sup>58</sup>

## **Section 2 : Développement de la recherche en droit , du positivisme et intérêt du modèle théorique de la recherche en droit**

Partant de cette idée de base selon laquelle ,toute tentative de définition de la recherche juridique recèle une certaine difficulté en raison des interrogations épistémologiques ,c'est à dire en liaison avec et ontologiques par rapport à son contenu et son objet qu'elle suscite résultant de ses particularités et des singularités qu'il représente par rapport aux autres sciences avec qui il peut converger dans certains cas ou bien se différencier dans d'autres cas

A l'instar des autres sciences qui s'empare d'un cadre théorique considéré en tant que cadre de référence et d'analyse servant pour détermination de la problématique soulevée, des méthodes utilisées avec une conceptualisation des notions de base assurant deux principales fonctions dont l'une concerne la structuration et l'autre se rapporte à la légitimation plus

---

<sup>57</sup> TANQUEREL.T et FLUCKIGER .A. (2015) , « Enjeux et méthodes de l'évaluation de la recherche en droit :introduction.. », dans TANQUEREL.T et FLUCKIGER .A (dir) . L'évaluation de la recherche en droit ,enjeux et méthodes Assessing research in law stakes and methods, ibid,p.9

<sup>58</sup> TANQUEREL.T et FLUCKIGER .A. (2015) , « Enjeux et méthodes de l'évaluation de la recherche en droit :introduction. ibid, pp.10-11

particulièrement en ce qui concerne les sciences sociales qui s'est emparé du développement d'un positivisme défendu par A.COMTE qui considère que les méthodes de recherche scientifiques se sont améliorées en référence aux sciences qui les ont précédées et que ce courant positif a vu le jour suite à cette évolution de l'esprit humain selon des époques bien déterminées partant de la prédominance en premier lieu des règles théologiques divines puis métaphysiques accordant plus d'intérêt à ce qui est surnaturel avec enfin de compte la montée des lois qui ont concidé avec de la société industrialisée<sup>59</sup>, la discipline du droit s'est dotée d'un cadre théorique qui a contribué à enraciner une certaine crédibilité de la recherche en droit à travers les sources autorisées sur lesquelles elle repose, à travers l'adoption en une première période d'un cadre théorique se fondant sur un courant de la modernité juridique classique qui fut critiquée en raison de son caractère systématique n'offrant pas la possibilité de bien étudier la réalité et au vue de l'étroitesse des sources utilisées...alors que fut développé un raisonnement qui trouve son fondement dans la philosophie du droit qui a remis en cause d'objet-droit qui fut substitué et remplacé par la méthode hypothético-déductive relevant des sciences sociales suivi par l'émergence de la méthode inductive, des débats qui ont abouti à l'apparition du courant épistémologique constructiviste lui donnant l'opportunité de prendre en compte la mesure de la subjectivité de sa recherche

Après, tout ce processus d'acheminement peut-on considérer que la recherche juridique s'empare de ses propres méthodes ou bien serait-elle en une période de quête et d'exploration des méthodes relevant d'autres sciences ? A quelle mesure pouvons-nous considérer qu'il serait plus important pour un juriste universitaire de s'éloigner de ce cadre théorique positif de l'étude étatique imprégnée de la crédibilité lui accordant une légitimation dans la société ? Aussi, serait-il plus approprié de renoncer complètement aux méthodes relevant de la discipline du droit pour faire recours aux méthodes préconisées en sciences sociales ? ou bien au-delà, de tout ça ne serait-il pas plus judicieux de tenir compte des appréhensions thèses du courant épistémologique constructiviste ?

Tenant compte, de toutes ces questions suscitant plusieurs dilemmes à caractère épistémologique de connaissance et liées entre autre au contenu du droit, il est suggéré de mettre le point sur la consistance du positivisme en droit et en sciences sociales (paragraphe 1), et de faire un rappel du débat ancien sur l'intérêt du modèle théorique et formes de la recherche en droit (paragraphe 2)

---

<sup>59</sup> MONTOUSSE.M et RENOARD.G (2012).100 fiches pour comprendre la sociologie, op.cit,pp.24-25



## **Paragraphe1 : consistance du positivisme en droit et en sciences sociales**

Si d'après une approche classique relevant des sciences sociales, courant du positivisme développé en sciences sociales ,la vérité est tributaire à la connaissance scientifique des faits et la sociologie doit être conçue en référence au modèle de la physique.Aussi, c'est sur la base des sciences mathématiques que les sciences ont eu lieu et ont été introduits progressivement les unes après les autres selon le même modèle,de la sorte que chacune se fonde sur celle qui l'a directement précédé<sup>60</sup>, La quête,déstinée à faire ressortir les traits et les critères distinctifs de la recherche en droit est caractérisée par l'accent mis sur le cadre théorique et son intérêt voir même les formes de recherche juridique qui donne lieu à des controverses résultant de cette diversité des cultures juridiques nationales, exerçant une influence sur les pratiques,des controverses qui peuvent être synthétisées en deux tendances ,entre d'une part ceux qui s'appuient sur les limites du positivisme et ceux qui visent à asseoir la recherche juridique sur un fondement théorique et que l'approche fondamentale positive qui doit prévaloir

---

<sup>60</sup> MONTOUSSE.M et RENOARD.G (2012).100 fiches pour comprendre la sociologie ,ibid,p.24

De ce fait, il s'avère important de mettre en exergue la consistance du positivisme en droit, et de mettre le point sur l'aboutissement du positivisme en sciences sociales

## **1-Consistance du positivisme en droit**

Au fil du temps le paradigme du positivisme classique<sup>61</sup> a été objet d'une remise en question à travers des critiques qui trouvent leur origine en sciences sociales, portant d'une part sur le caractère systématique de la recherche en droit reposant sur des constructions qui s'éloignent des réalités, à ces anomalies révélées peuvent être ajoutées d'autres critiques liées à l'étroitesse des sources de droit adoptées dans le cadre de la modernité juridique classique, ne reconnaissant à cet effet comme droit que les sources autorisées émises par le pouvoir politique et ce en méconnaissance des autres formes de normativité non étatiques, celles permettant d'organiser les relations sociales

A partir de ces constats, il fut développé des théories du pluralisme juridique fortement développées au Québec, adoptées en alternative au positivisme formaliste tenant compte des anomalies que révèlent les théories du positivisme formaliste, il a été opté à cet effet pour une pluralité des sources du droit relevant des sphères se situant dans et hors de l'Etat, mettant ainsi en évidence l'intérêt que revêt le droit par les acteurs sociaux<sup>62</sup>

Ainsi, il apparaît que cette question de la recherche est tiraillée entre deux formes à savoir la recherche appliquée axée sur la résolution d'un problème concret dans une situation réelle donnée, c'est le cas qui illustre la recherche que pratique l'avocat, un juge pour trancher un litige, ou le cas d'un professeur qui rédige un avis. Ceci, à la différence de la recherche sur ou en rapport du droit, concrétisée notamment par la recherche académique réalisée dans le cadre universitaire. Signalons, toutefois qu'il a été soulevé que la recherche fondamentale n'est pas nécessairement théorique, le cas à ce propos des travaux en sociologie du droit

---

<sup>61</sup> Consiste considérer des cas concrets, à élaborer de façon objective et ce en référence à des sources autorisées à savoir la loi, la jurisprudence, la coutume ou des sources historiques comme le droit romain. Ce paradigme qui est resté implicite, fut plus au moins reconnu par la communauté juridique d'appartenance, il s'est articulé autour de l'objet, c'est-à-dire le droit posé par des textes, ou coutumes, puis l'objectif portant résolution d'un problème concret, et les méthodes à adopter sur la base interprétative d'un raisonnement allant du général au particulier, voir BARTENSTEIN.K et LANDHEER-CIESLAK.C (2015), « Pour la recherche en droit : quels cadres théoriques ? », dans TANQUEREL.T et FLUCKIGER .A (dir) . L'évaluation de la recherche en droit, enjeux et méthodes Assessing research in law stakes and methods.op.cit., p.95

<sup>62</sup> BARTENSTEIN.K et LANDHEER-CIESLAK.C (2015), « Pour la recherche en droit : quels cadres théoriques ? ». ibid., p.96-97

portant sur des règles, la genèse de celles-ci pouvant à cet effet reposer sur des bases empiriques et d'application pratique, est très illustrant

A ce même ordre d'idée, il y a lieu de faire allusion à une autre distinction entre recherche doctrinale en droit, consistant en la présentation de solutions normatives cohérentes et recherche sur le droit au moyen des méthodes des sciences humaines et sociales

Par rapport, aux différentes formes que peut **revertir** la recherche en droit, lui permettant de se caractériser par des traits de repère distinctifs, deux types de recherche peuvent être distingués selon leurs objectifs, leurs objets, et leurs méthodes, à savoir la recherche appliquée doctrinale et la recherche fondamentale sur le droit

Ainsi, tandis que la recherche appliquée revêt un caractère pratique, liée à la pratique du droit, pour la recherche de solutions raisonnées, ayant pour objectif de contribuer à solutionner des situations de controverse et de maintenir ainsi la paix sociale dans une longue perspective, tout en essayant d'approcher les situations de controverse en des cas pouvant être résolus sur la base d'une analyse de l'ordonnement institutionnel et normatif relevant du champ de la recherche et servant de référence pour une formulation de droit, la recherche <sup>63</sup> fondamentale, quant à elle ne peut être perçue sous cet onglet pratique est plus un champ de réflexions pour des débats portant sur les manières dont les juristes apportent des solutions à des situations conflictuelles dans le cadre d'un ordonnancement institutionnel... <sup>64</sup>

Dans cette controverse polémique relative à la recherche en droit ceux qui s'opposent au positivisme se réfèrent à ses limites, ils considèrent que la réalité est trop mouvante pour se baser sur des textes qui existent, et par là ils nient toute scientificité à la recherche en droit considérant que le droit représente une singularité par rapport aux autres sciences ne peut prétendre atteindre une vérité scientifique. Or, la scientificité selon certains penseurs ne peut en tout état de cause être remise en cause, du moment où selon eux la science contemporaine serait référée, inspirée de reproduire le droit comme modèle d'inspiration

En s'allignant, sur ce même trait des limites du positivisme juridique, il est proposé par une autre catégorie d'opter pour un paradigme nouveau qui tend à concilier la recherche appliquée

---

<sup>64</sup> BARTENSTEIN.K et LANDHEER-CIESLAK.C (2015), « Pour la recherche en droit : quels cadres théoriques ? », dans TANQUEREL.T et FLUCKIGER .A (dir) . L'évaluation de la recherche en droit, enjeux et méthodes Assessing research in law stakes and methods .ibid., pp.106-107

doctrinale normative et prescriptive et la recherche fondamentale sur le droit descriptive et explicative afin de pouvoir bénéficier de financement

A contrario, de ces positions d'autres s'orientent pour définir la recherche juridique au fondement théorique par rapport à la règle de justice formelle, autrement dit, la définition de la notion de droit est un élément crucial pour prétendre évaluer la recherche juridique. Néanmoins, cette tendance est aussi à refuter selon un autre point de vue et ne peut être acceptée puisque dans son essence elle vise à remettre en question certaines études empiriques de l'activité des tribunaux...

En bref, au-delà de toutes ces tendances une définition donnée par le professeur Jean Louis BERGEL professeur émérite à l'université d'Aix-Marseille, « qui considère qu'il ne suffit pas de tenir compte du droit positif à un moment donné et dans un contexte déterminé pour fonder la recherche juridique, à partir du moment où les recherches qu'elles soient générales ou fondamentales ou appliquées que les méthodes qu'elles soient empiriques ou dogmatiques s'inscrivent dans une démarche de recherche scientifique dans l'acception classique du terme » , a été retenue par certains spécialistes qui la considère comme la plus nuancée <sup>65</sup>

## **2-Aboutissement du positivisme en sciences sociales**

À ce même titre, selon la logique du courant du positivisme défendu par A. Comte, la sociologie s'est développée suivant la continuité des sciences qui l'ont précédée, qui lui ont servi en terme de méthodologie et de savoirs résultant de ces sciences

En outre, pour les partisans de ce courant, il incombe à la sociologie de dégager des lois, en raison du fait que les phénomènes sociaux sont à expliquer, à partir de la totalité de la société et non seulement de l'individu, d'où il découle cette mission du sociologue impliquant la nécessité de mettre en évidence des lois sociales

Parmi ces lois, figure celles d'analyse du développement humain et donc du rapport au savoir qui conduit à l'émergence de trois situations et états d'esprit, dont le premier est théologique c'est-à-dire où les hommes se réfèrent à des explications surnaturelles, des phénomènes qu'ils soient purement naturels ou sociaux, un tel esprit trouve sa concrétisation dans les sociétés hiérarchisées et militaires relevant du moyen âge Européen

---

<sup>65</sup> TANQUEREL.T et FLUCKIGER .A. (2015) , «L'évaluation de la recherche en droit ,enjeux et méthodes Assessing research in law stakes and methods », dans TANQUEREL.T et FLUCKIGER .A (dir) . L'évaluation de la recherche en droit ,enjeux et méthodes Assessing research in law stakes and methods ,ibid,t p.7

Le second état d'esprit est métaphysique ou substituent aux agents surnaturels les forces abstraites. A ce titre, l'ordre social apparaît comme un fait naturel et non plus comme étant d'origine divine, et c'est ce type d'esprit qui a fait sa montée en puissance en Europe pour la période allant de la renaissance aux lumières

Toujours, suivant cette ligne directive d'évolution de l'esprit humain, c'est dans l'esprit positif que les hommes arrivent à dresser, à mettre en évidence des relations stables et ce à partir de l'observation et grâce aux mathématiques, se conformant ainsi à une organisation sociale basée sur l'industrie, faisant de la production l'activité centrale de la société

Par ailleurs, en dépit de l'intérêt qu'elle présente, la sociologie objective a été objet de critique, et n'apparaît pas de ce fait une solution satisfaisante, en raison de la difficulté de trouver des termes de conciliation entre les lois sociales et une relative liberté humaine<sup>66</sup>

## **Paragraphe 2 : Intérêt du modèle théorique et formes de la recherche en droit**

Selon une **évaluation** du cadre théorique dans la recherche en droit formulées par les deux professeures BARTENSTEIN.K et LANDHEER-CIESLAK, professeures agrégées, Faculté de droit, Université Laval, il ressort que si d'une manière générale dans une recherche en sciences, le cadre théorique est conçu en tant que cadre de référence qui trace les fondements théoriques du projet de recherche, il remplit ainsi deux fonctions dont la première concerne la structuration assurant un rôle d'articulation des différents éléments du projet et la seconde est liée à la légitimation, c'est-à-dire le rapport qu'entretient le projet de recherche dans la communauté d'appartenance et l'ordre dont il relève

Une telle structuration se cristallise en effet, à travers cette articulation des différentes composantes du projet de recherche avec une approche conceptuelle dynamique du réel objet d'étude en se fondant sur des connaissances scientifiques disponibles en cette phase, de cette manière le cadre théorique se présente comme un modèle d'analyse théorique à travers lequel sont formulés les concepts et les hypothèses, tout ceci, dans l'objet de cerner l'objet d'étude orientant de la sorte le chercheur vers l'exploitation d'un problème général, usant de représentations agréées afin d'approcher la problématique objet d'étude

---

<sup>66</sup> MONTOUSSE.M et RENOARD.G (2012). 100 fiches pour comprendre la sociologie .op.cit ,pp.24-25

Sur un autre plan, en matière de droit le cadre théorique suppose la formulation d'une problématique et l'identification des méthodes à suivre<sup>67</sup>

Ceci, étant alors que la fonction de légitimation du cadre théorique qui constitue le point de départ des différentes formes de légitimation impliquant une reconnaissance du projet de recherche par la communauté disciplinaire d'appartenance ou encore cette légitimation auprès d'autres disciplines et une reconnaissance du chercheur lui-même<sup>68</sup>

Après, cette mise au point des fonctions du cadre théorique, il a été question lors de cette analyse de passer à un exposé des différentes formes caractérisant la recherche en droit

En sciences, comme dans la discipline juridique, le choix entre recherche fondamentale ou recherche appliquée s'est développé avec acuité ces dernières années. Alors qu'au niveau des sciences sociales, il apparaît que l'apport de la recherche concrète à la théorie suscite de moins en moins de tractations bien que le choix entre le modèle de la recherche fondamentale ou appliquée existe

En principe, selon une interprétation générale, le recours pour les théories pour ordonner la réalité, tracer un schéma d'observation, émettre des hypothèses, parvenir à des explications, s'avère nécessaire et ce en dépit de ses limites et de l'inexactitude qu'elles recèlent

Ainsi, la recherche appliquée et la recherche fondamentale présente des critères de différenciation se rapportant à l'objet de chacun des deux modèles. Signalons à cet égard que l'objet de la science appliquée est plus précis, plus concret, plus limité, se développant comme un prolongement de la science fondamentale

Aussi, au moment où la science appliquée tente le plus souvent de surmonter à l'aide de principes connus, les obstacles auxquels se heurtent les utilisateurs, la recherche fondamentale permet au savant de travailler avec une liberté sans obligation d'atteindre un objectif pratique<sup>69</sup>

---

<sup>67</sup> BARTENSTEIN.K et LANDHEER-CIESLAK.C (2015), « Pour la recherche en droit : quels cadres théoriques ? ». dans TANQUEREL.T et FLUCKIGER .A (dir) . L'évaluation de la recherche en droit ,enjeux et méthodes Assessing research in law stakes and methods. Op.cit, pp.86-87

<sup>68</sup> BARTENSTEIN.K et LANDHEER-CIESLAK.C (2015), « Pour la recherche en droit : quels cadres théoriques ? », ibid, pp.87-89

<sup>69</sup> GRAWITZ .M (1995).Méthodes des sciences sociales.op.cit,pp.415-416

En outre, il ressort de certaines thèses présentées qu'en l'absence d'un modèle de recherche cohérent pré établi, la discipline du droit se trouve sous influence du modèle de recherche des sciences sociales, chose qui peut être détectée notamment par rapport au cadre théorique qui constitue un cadre de référence d'analyse, d'assises théoriques, dont les principales fonctions sont la structuration et la légitimation et ce selon les sciences sociales, considérant que la fonction de structuration est garantie à travers cette interférence entre l'objet, les objectifs et les méthodes de la recherche en plus, de cette fonction de légitimation qui consiste à donner à l'étude un signe d'appartenance en le plaçant dans son environnement <sup>70</sup>

En effet en sciences sociales, le cadre théorique en tant que cadre de référence, d'analyse conceptuel, d'une problématique objet d'investigation et de recherche, ayant pour objet la recherche de solutions à des questions posées à travers l'adoption d'une démarche de collecte de données à analyser, en optant à une structuration et à un schéma architectural

A cet effet, si le cadre théorique s'articule autour des différents axes et dimensions que présente le projet de recherche, il constitue un cadre d'analyse ayant pour mission de permettre une structuration de tout travail de recherche. En ce sens, ce cadre théorique permet d'assurer une conceptualisation du réel avec une présentation des connaissances scientifiques en optant pour une démarche rigoureuse de recherche qu'il permet de concrétiser selon des règles, procédures rigoureuses qui dérogent du sens commun

Ainsi, en dressant les contours intellectuels du projet de recherche et en identifiant son langage, le chercheur donne les assises aux alentours de laquelle se focalise son étude, en l'occurrence l'objet, les objectifs et les méthodes de sa recherche à travers lesquels se tisse une relation dialectique avec le cadre théorique

Pour ce faire, le chercheur est appelé à identifier l'objet de l'étude à travers une problématique générale, objet d'investigation et de questions de recherche, le cadre conceptuel conçu en tant que cadre d'analyse permettra la mise au point d'un dispositif de recherche de collecte et d'analyse des données de la recherche

Enfin de compte, suivant une logique d'enchaînement, il s'inscrit cette fonction du cadre théorique qui permet de suggérer des réponses aux questions de recherche formulées dans le cadre de la problématique et ce par le biais d'une confrontation des données que révèle la réalité par des outils d'investigation et d'enquêtes

---

<sup>70</sup> BARTENSTEIN.K et LANDHEER-CIESLAK.C (2015), « Pour la recherche en droit : quels cadres théoriques ? ». op.cit, pp.83-115

Outre, cette fonction de structuration de ce modèle d'analyse qui consiste en l'objet, les objectifs et les méthodes préconisées, s'ajoute une autre fonction de légitimation du cadre théorique

En ce sens, tout projet de recherche est à inscrire dans un environnement, c'est-à-dire que le chercheur est amené à légitimer son travail de recherche devant la communauté disciplinaire d'appartenance, une telle légitimation qu'est une reconnaissance à acquérir en premier lieu par le cadre théorique, se différencie selon l'objectif poursuivi et à atteindre qui peut être dans certain cas une simple communication du travail de recherche, ou bien de le faire approuver par le monde scientifique

Ainsi, de cette analyse sur l'évaluation du cadre théorique juridique donnée par les professeurs BARTENSTEIN.K et LANDHEER-CIESLAK, il se dégage une mise au point sur le processus de développement du cadre théorique, faisant ressortir que les deux chercheurs académiciens, sont les adeptes de l'avis qu'en l'absence d'un cadre théorique permettant la formulation d'une problématique et la détermination des méthodes à préconiser qui devait être doté d'une reconnaissance de la part de la communauté juridique dans son ensemble, le chercheur universitaire se heurte à des difficultés car il ne peut se focaliser sur des cadres de référence bien reconnus

## **1- Formes de recherche en droit**

Généralement, en dehors des risques que peut présenter le cadre théorique, plus particulièrement en ce qui concerne cette présentation des façons types d'analyse de la problématique et des solutions proposées, en préconisation à priori des modèles d'analyse abstraits, il fut développé un modèle d'analyse et d'interprétation de données empiriques qui tend à consolider ce modèle d'analyse abstrait, plaçant ainsi pour une démarche inductive ayant pour objet la mise au point de l'exploitation d'un phénomène à partir de ses concrétisations concrètes

En tout état de cause, outre ces deux formes de recherche fondamentale et appliquée, il est question d'une recherche –action qui relève des sciences humaines, qui ne peut être considérée ni en tant que fondamentale ni comme appliquée, mais qui dépend des interactions entre recherche et action



Il s'agit, en effet, d'une démarche qui s'est développée comme une manière de contestation des formes « traditionnelles » de recherche, en réponse aux critiques portant sur l'utilisation des sciences sociales comme instruments de domination et en réponse à cette tendance d'intégrer les résultats de la recherche dans l'action sociale<sup>71</sup>

En bref, c'est un type d'observation participante, dont le chercheur s'assigne des objectifs plus ambitieux ne visant pas seulement à s'intégrer au groupe étudié et de l'observer mais à le transformer c'est-à-dire à aider à résoudre un problème affectant le groupe, ou pour réaliser un projet, d'introduire un changement de comportement, le chercheur est ainsi, impliqué et engagé à trouver une solution au problème posé<sup>72</sup>

---

<sup>71</sup> FRAGNIERE J-P(2016) .Comment resussir un mémoire, choisir son sujet gérer son temps savoir rédiger.op.cit.p.37

<sup>72</sup> N'DA.P(2015).Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines,Réussir sa thèse,son mémoire de master ou professionnel,et son article.op.cit.pp.129-130

## Conclusion

Interpellé par rapport à une multitude de questions plus particulièrement d'ordre épistémologique, suscitées par cette problématique des méthodes de recherche à adopter en matière de la recherche en droit en tant que processus d'exploration des problèmes, des paradoxes et des phénomènes, il fut révélé des méthodes à vocation commune entre les sciences et des méthodes spécifiques notamment celles appliquées au niveau des sciences sociales

En outre, en arpentant cette question de définition de la recherche en droit, l'accent a été mis sur l'intérêt que revêt le modèle théorique qui se présente selon la recherche appliquée, tout en essayant d'identifier les divers paradigmes servant d'assises à la recherche en droit, il ressort également de l'analyse de ce point l'existence d'un positivisme qui continue de s'imposer en matière de la recherche universitaire et ce en dépit de toutes les critiques, que le cadre théorique continue à présenter un intérêt de crédibilité au niveau de plusieurs établissements universitaires de droit, sachant en même temps, l'utilité de la recherche empirique qui puise son fondement de la recherche théorique

Toutefois, entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée, il s'avère primordial de mener une étude qui met en interaction les deux formes de recherche, car tout travail de recherche pratique se base sur la théorie et il y a pas possibilité d'éviter les connaissances théoriques. Ceci, bien que la pratique présente une part d'importance dans le travail de recherche à ne pas contester

En outre, toute recherche est accompagnée par mobilisation des méthodes scientifiques qui constitue cette ligne directrice traçant le processus d'acheminement de tout projet de recherche et qui diffèrent selon la science du sujet, bien que certaines méthodes revêtent un caractère fondamentale et peuvent être largement appliquées, telle la méthodes inductive et la méthode déductive, la méthode historique, empirique ... , mais il existe d'autres méthodes que la recherche en droit emprunte également des sciences sociales qui concernent notamment le volet empirique de cette recherche, avec en même temps des méthodes empruntées des sciences humaines

Sous un autre onglet, il est aussi à considérer en l'état actuel des choses qu'il ne s'agit plus de mettre en cause la recherche fondamentale ou la recherche appliquée, mais d'opter pour une recherche action qui consiste en une interaction entre la recherche et l'action, et qui peut être résumée selon certains chercheurs en deux plans, impliquant de sortir de la recherche pour entrer dans l'action et d'entrer dans l'action pour sortir de la recherche

Enfin de compte, le domaine de la recherche en droit ne doit pas être influencé par cette compétition de standardisation des critères d'évaluation qui risque d'impacter négativement tout esprit de créativité en la matière et de dépasser cette compétition que se livrent entre eux les établissements universitaires en ce qui concerne l'attrait des fonds financiers nécessaires en matière de la recherche

## **Deuxième partie : Instrumentation et outils de la recherche en droit et démarche des sciences sociales**

### **Introduction**

Après avoir démontré cette dimension conceptuelle, épistémologique de la recherche scientifique et sa corrélation avec la recherche juridique, il est plus approprié en l'état actuel des choses et à ce niveau d'analyse d'approcher la recherche scientifique sous un autre onglet pratique et opérationnel à travers une mise au point sur les mesures et les actions à mener suivant un processus d'acheminement et ce sur la base des outils de la recherche et de la manière de leur exploitation

En effet, en partant de cette idée de base selon laquelle, la recherche est conçue comme activité ou expérience intellectuelle enrichissante mais souvent difficile à conduire impliquant un esprit d'organisation et une certaine vigilance, cette activité ne peut être perçue selon une méthode généralisée et qu'il incombe à tout chercheur de proposer sa propre démarche. Ajoutons, à cela que personne ne peut prétendre enseigner une méthode idéale parce qu'il s'agit d'une pratique qui se conquiert

Toutefois, certains principes et concepts de base sont à prendre en considération afin de pouvoir mener un travail de recherche dans les meilleures conditions. Pour cela, il s'avère primordial avant d'appréhender ces principes de distinguer le mémoire de master<sup>73</sup> de la

---

<sup>73</sup> Parmi les variétés de mémoires, il y a lieu de citer le mémoire compilation, qui se présente sous forme d'une étude traitant une problématique à analyser, avec une présentation critique, dont l'idée de base consiste en une compréhension de ce qui a été déjà réalisé, son appréhension des diverses positions et tendances, pour pouvoir s'approprier d'un point de vue propre à propos du sujet. A ce type de mémoire s'ajoute, le mémoire recherche portant sur l'étude d'une nouvelle question ou peu prospecté, se fondant sur une démarche d'observation substantielle et une étude empirique, imposant au chercheur d'aller sur le terrain, voir FRAGNIERE J-P(2016). Comment réussir un mémoire, choisir son sujet gérer son temps savoir rédiger. op.cit, pp.14-15

thèse de doctorat. En ce sens, et tandis que la première constitue une oeuvre écrite d'un certain volume (ne dépassant pas d'habitude 100 pages), d'une certaine envergure intellectuelle dont le volume, dont les options de choix préliminaires et discipline sont déterminés en corrélation au contenu et à la thématique du master, la thèse de doctorat quant à elle constitue la dernière étape des études universitaires est un approfondissement de la formation antérieure et des connaissances acquises, est de ce fait un moyen d'insertion professionnelle, impliquant la nécessité d'apporter une nouvelle illustration à la question objet d'étude, c'est-à-dire de mener un travail d'analyse qui ne limite pas à apporter une description ou une simple compilation<sup>74</sup>, mais une démonstration

A cet effet, les exigences de la conduite de la démonstration d'un travail de recherche implique de s'inscrire en premier lieu dans un travail de recherche de droit, d'avoir une vision réelle sur et une approche préalable de l'étude dans sa globalité, afin de pouvoir mener une réflexion efficace du sujet et de dégager les conclusions de connaissances qui engagent sans aucun doute la responsabilité personnelle de l'universitaire juridique

Pour cela, en s'inspirant de la démarche préconisée au niveau des sciences sociales qui se décline en l'observation, puis formulation d'une hypothèse et problématique qui est un sujet présentant de contraste ou un phénomène suscitant des paradoxes, qui doit être bien précise, en vue de sa vérification, une telle démarche qui consiste sur le plan pratique à déterminer les contours d'un problème, suivi par accumulation des informations et des données par l'entremise d'une bibliographie documentaire à classer selon les normes techniques en vigueur dans le respect des droits d'auteurs, pour ensuite traçage d'un plan opérationnel sous forme d'un planing de réalisation, puis un plan lié à la thématique objet d'étude et ce afin de pouvoir rédiger cette étude et retenir les constats à généraliser

Si avant le lancement de tout projet de recherche, il convient de s'inscrire dans une démarche préalable pour le choix du sujet qui doit concerner des membres reconnus

Ainsi, y a-t-il vraiment une démarche idéale pouvant servir pour la réalisation de toute étude de recherche en droit ?, ou bien il ne peut y avoir une manière pré établie, et il convient

---

<sup>74</sup> JAILLARDON.E et ROUSSILLON.D (2010). Outils pour la recherche juridique Methodologie de la thèse de doctorat et du mémoire de master en droit. Editions des archives contemporaines. Agence universitaire de la francophone.p.18

d'agir avec vigilance en permanence car la réalisation d'une étude est une opération qui se conquiert avec l'exercice et la pratique

Il s'agit , d'appréhender techniquement l'idéal d'un travail de recherche en droit en essayant de répondre à des interrogations qui s'imposent ,se rapportant à l'existence d'une démarche idéale , considérée comme la plus efficiente à adopter pour l'acheminement d'un travail de recherche de droit ,et comment pouvons nous exploiter les moyens et les outils utilisés en matière de la recherche en droit ?

A cet effet,il s'avère pertinent de traiter en premier lieu la démarche de recherche en sciences sociales :une opération à connotation empirique avec un processus à plusieurs étapes, mobilisant des instruments d'analyse quantitative (chapitre I) , de mettre le point ensuite sur les démarches préalables de la recherche et outils de gestion documentaire pour rédaction et soutenance (chapitre II)

## **Chapitre I : La démarche de recherche en sciences sociales :une opération à connotation empirique avec un processus à plusieurs étapes, mobilisant des instruments d'analyse quantitative**

Fondée sur un cadre théorique servant de référentiel,la démarche de la recherche en sciences sociales s'appuie également sur un pôle empirique qui trouve son origine dans l'analyse théorique et ce en mobilisant des méthodes d'analyse quantitatives impliquant des instruments de mesure des données chiffrées ou bien qualitative d'intéprétation

En effet ,à l'instar de tout travail de recherche scientifique mobilisant une analyse empirique d'expérimentation ,qui consiste en l'observation et mise en œuvre des tests ,pour arriver à des constats concrets.Ceci,étant en raison de l'insuffisance de l'analyse théorique qui révét bien évidemment une utilité incontestable dans tout travail de recherche,aussi, parceque l'empirisme présente l'avantage de la praticabilité permettant l'étude de cas **concrets**

A partir, de toutes questions,il est important de dresser en premier lieu , un aperçu général sur les étapes de recherche,et la démarche de recherche en sciences sociales (section 2),et d'appréhender au second lieu les instruments de mesures utilisés au niveau de la recherche empirique (section2)

## **Section 1 :Aperçu général sur les les étapes de recherche,et la démarche de recherche en sciences sociales**

A partir du moment ou ,toute démarche est censée s'appuyer sur quatre axes liés au volet épistomologique, théorique, morphologique,théorique ,la démarche à **préconiser** lors du déroulement de l'activité de recherche doit combiner ces fondements simultanément non pas séparément de façon isolée pour être considéré comme scientifique .Autrement dit,tout travail de recherche avancé évolue normalement explicitement ou tacitement en recourant à ces pôles très interdépendants

Cette question de la connaissance est un processus global ou s'interfère le réel (que l'on étudie) et la représentation de ce réel (concret,pense,construction théorique),une telle connaissance ne revêt pas un caractère absolu ,dépend de la capacité de rendre compte du réel ,qui peut être un facteur déterminant de la qualité d'une théorie.Impliquant ainsi, toujours une position théorique scientifique bien qu'elle soit élémentaire et ce sur la base d'outils conceptuels,théoriques ce qui conduit à l'amélioration et au développement des outils eux-mêmes<sup>75</sup>

### **Paragraphe1 :Les étapes de la recherche en droit et démarche sociologique**

En empruntant des méthodes des sciences sociales ,essentiellement liées à la recherche empirique ,la recherche en droit qu'est considéré par certains chercheurs en tant que jalon de l'approche des sciences sociales , s'inspire fortement de la démarche préconisée en matière des sciences sociales qui **a développé une démarche qui se focalise sur des niveaux de**

---

<sup>75</sup> BEAUD.M(2006).L'art de la thèse comment preparer et rediger un mémoire de master,une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du net.Editions la Decouverte ,edition revisee ,mise à jour,et élargie,pp.78-79

recherche consistant en l'observation ,la formulation des hypothèses et l'expérimentation pour vérification des hypothèses et conclusions

## **1-Les étapes de la démarche sociologique**

Dans la recherche sociologique ,et à partir du moment ou les sociologues doivent rendre compte scientifiquement de la réalité sociale,la démarche se décline en trois étapes qui commence par la formulation d'une question que se pose le sociologue tout en s'éloignant des préjugés,puis il construit un modèle d'analyse,afin de vérifier en dernier lieu les hypothèses

A cet effet, il s'agit en premier lieu de poser une question dont le fondement peut provenir soit de la méconnaissance d'un phénomène, le doute devant toute opinion thèse déjà prête ou l'intérêt engendré par un une situation ,un phénomène controversé

Lors de cette phase d'exploration et de prospection, il convient de chercher à cerner les contours du problème, en se focalisant sur la lecture de ce qu'est disponible

Ensuite, en poursuivant le processus d'acheminement de la recherche sociologique, la seconde étape qui a pour objet de choisir une problématique sur laquelle se focalise le modèle d'analyse, servant de cadre théorique qui présente une étape décisive entre le questionnement et la mise en place des hypothèses. Signalons, à ce propos que les problématiques peuvent être nombreuses

Tout ceci, en approchant les notions et les concepts employés en liaison avec la problématique obtenue vu que leur signification se différencient selon les théories

Toujours à ce niveau de la démarche de la construction d'un modèle d'analyse ,en quête des issues de la problématique, il serait important de construire des hypothèses prenant une forme qui permettra leur vérification par le biais d'observations

Une fois les hypothèses sont réalisées, sur la base des indicateurs à utiliser, il convient de rechercher des observations en opérant vérification des hypothèses qui s'effectue après recueil et collecte des informations et sélection des données qui permettent d'assurer le test et la vérification de ces hypothèses, pour choisir ensuite la méthode à préconiser ,pouvant être soit qualitative ou quantitative

Enfin de compte, suivant la logique de l'enchaînement de la démarche, il s'avère primordial de donner une analyse des observations selon la méthode sociologique utilisée .En ce sens, tandis que le cas d'une sociologie quantitative consiste à classer les données



statistiques, afin de faire ressortir des causalités, il s'agit au niveau de la méthode qualitative d'analyser le contenu des documents mettant en valeur les thèmes et le vocabulaire utilisé par les individus ou les organisations d'où proviennent ces documents

Par ailleurs, bien que la sociologie emprunte une démarche scientifique qui prétend à une vérité scientifique qui permet de s'éloigner d'un relativisme absolu, ce constat est à discuter, puisque le social évolue et se transforme, que la vérité sociologique n'est pas universelle<sup>76</sup>

Dans ce même ordre d'idée, l'ensemble de ces démarches peuvent être répertoriées comme suit :

### **a-Observation**

Ayant pour objet des faits sociaux c'est-à-dire des faits humains présentant des particularités par rapport aux sciences de la nature où les faits sont observés par le biais des instruments de mesure, les sciences sociales se réfèrent à des instruments qui ne permettent que la possibilité d'extension de l'observation sans considération de prolongement

De ce fait, à la différence des sciences de la nature, les sciences sociales étudient des faits qui ne suivent pas la même ligne linéaire, c'est ce qui explique par ailleurs cette difficulté de généralisation, impliquant la nécessité de prendre en considération à la fois de considérations historiques et en même temps des contextes particuliers

En outre, les faits sociaux se concrétisent en des actes sociaux ou pratiques sociales, sentiments et représentations collectives, pouvant comporter des significations différentes

En effet, toujours d'après cette comparaison des sciences sociales avec les autres sciences effectuée par M. GRAWITZ, il ressort que si les sciences physiques ont connu un développement et se sont proliférées, c'est parce qu'elles usent des instruments adaptés au genre de phénomène à observer (microscope en biologie par exemple...), les instruments mobilisés en sciences sociales ne permettent un approfondissement, mais seulement une possibilité d'extension de l'observation

Ceci, bien que les sciences humaines bénéficient d'une source de matériaux concrétisée à travers le langage, puisque les hommes parlent, crient, rient, d'où il découle une abondance des faits impliquant une difficulté de les interpréter

---

<sup>76</sup> M. MONTOUSSE et G. RENOARD (2012). 100 fiches pour comprendre la sociologie, op.cit, pp.14-15

Ainsi, il fut développé des techniques d'observation sur la base de ce matériel oral ou écrit. Ajoutons à cela, des réflexions qui sont retirées à partir de ces données, leurs limites, la façon de les recueillir, de les observer

En cette phase d'observation qui s'avère très importante en sciences humaines car l'expérimentation est rarement possible, une observation plus au moins systématisée se pose selon un classement qui fait ressortir une observation non systématisée englobant des observations ayant un trait d'orientation, une idée de recherche, pouvant générer une attitude générale<sup>77</sup>

### **b-L'hypothèse**

Tendant à tisser une relation entre des faits significatifs cumulés, l'hypothèse est considérée en tant que proposition de réponse aux questions posés découlant soit d'observations courantes portant sur des faits de la vie quotidienne ou des faits découverts durant une recherche. Ceci, à travers une sélection des faits rassemblés permettant ainsi de les interpréter et de leur donner une signification

Toutefois, pour être utilisable, il est exigé qu'elle soit avant tout vérifiable, d'où la nécessité d'utiliser des concepts communicables

### **c-Vérification de l'expérimentation**

En principe, après formulation de l'hypothèse, il s'ensuit suivant une directive logique la nécessité de procéder à sa vérification, s'inscrivant dans le cadre de l'expérimentation qui consiste sur le plan pratique en une observation systématique des résultats

Il s'agit en effet, d'une méthode qui ne s'applique pas de la même manière au niveau de toutes les sciences car l'expérimentation concerne avant tout la preuve qui ne peut avoir lieu que dans des conditions rigoureuses, c'est par ailleurs pour cela que l'expérimentation dans son sens le plus rigoureux ne s'aperçoit pas de la même manière par toutes les sciences

Ainsi, en sciences sociales et à la différence des sciences physiques et naturelles, l'expérimentation s'applique de façon rare, lorsqu'il est possible ne prend pas nécessairement la forme d'une expérimentation provoquée, vu que la situation artificielle présente le risque de

---

<sup>77</sup> GRAWITZ .M (1995). Méthodes des sciences sociales. op.cit, pp.340-342

changer les réactions .Pour cela,ce qui semble intéresser les sciences sociales c'est la logique poursuivie dans la méthode expérimentale plus apte à s'adapter au domaine de ces sciences<sup>78</sup>

## **Paragraphe2 : Briefing sur les pôles et les conditions de recherche**

Outre,les méthodes empruntées des sciences humaines et des sciences sociales , la recherche en droit s'appuie sur des conditions et des pôles de la démarche de recherche visant à assurer plus d'objectivité avec plus de nouveautés

### **1- Pôles et conditions de la démarche de recherche**

Selon P.de BRUYNE ,si le fondement épistémologique a pour finalité d'assurer une marge critique ,ce volet vise l'objectivation de la recherche voir la concrétisation de l'objet scientifique ,avec explication des problématiques de la recherche

D'un autre côté,l'axe théorique est considéré en tant que guide servant pour la réalisation des hypothèses et la concrétisation des concepts,c'est la sphère de la formulation systématique des objets scientifiques et de conceptualisation des approches ,tout en suggérant des règles d'interprétation des faits

A ce même titre, le pôle morphologique consiste quant à lui à donner à la recherche une structuration,à travers l'organisation de ses éléments constitutifs,en touchant les méthodes d'ordonnement de ces éléments des objets scientifiques

Tout ceci, en faisant appel à un autre axe technique se focalisant sur un contrôle du collecte des informations et données à constater afin de les mettre en confrontation à la théorie qui les a attirées ,en connaissances des outils et des procédés<sup>79</sup>

Selon un autre point de vue, au moment ou chaque individu est censé avoir une certaine démarche de connaissance et d'appréhension du réel,il s'avère nécessaire d'avoir au niveau de la recherche master et du doctorat un minimum sur le sens et le contenu de ce travail de recherche à engager et de mettre au point une méthode scientifique et ce en rapport avec la discipline concernée,la démarche préconisée,le sujet choisi

### **2-Conditions de la démarche de recherche**

---

<sup>78</sup> GRAWITZ .M (1995).Méthodes des sciences sociales.ibid,pp.348-349

<sup>79</sup> FRAGNIERE J-P(2016) .Comment resussir un mémoire, choisir son sujet gerer so temps savoir rediger.op.cit,p.37

La scientificité de toute démarche de recherche est tributaire du respect de quatre règles et principes, liés à l'objet de la recherche qui doit être reconnaissable, défini et déterminé de manière à ce qu'il soit reconnaissable même par les autres. En ce sens, il est exigé que cette recherche doit apporter des nouveautés et des renouveaux ou au moins à appréhender différemment cet objet sous un autre angle.

Aussi, cette scientificité de la recherche découle en outre de l'utilité de la recherche aux autres. Ajoutons à cela, la nécessité de fournir les éléments de réponse résultant de la vérification des hypothèses<sup>80</sup>

### **3-Démarches pratiques de la recherche**

A partir du moment où, la recherche en droit est un exercice qui consiste à exposer un raisonnement juridique qui doit s'appuyer sur une démarche et une méthode bien ficelée pouvant emprunter ce qu'est juridique, institutionnel, normatif, procédural... et en même temps ce qu'est pratique, opérationnel, ou bien empirique et ce à travers un plan équilibré, suivant un phasage bien déterminé

Pratiquement, sur la base de toute démarche scientifique qui comprend en plus du volet théorique, épistémologique, un cadre morphologique et un axe technique et empirique, les phases et les étapes de la recherche se répertorient selon une présentation inspirée de certains spécialistes en trois séquences, dont la première est une phase de conception/construction qui consiste en premier lieu à choisir et à formuler un problème de recherche, à élaborer par la suite les questions, les objectifs, les hypothèses de recherche, pour trier les écrits pertinents et élaborer un cadre de référence

La seconde phase quant à elle est une étape méthodologique, qui se décline en trois démarches se traduisant par la définition de la population et l'échantillon d'étude/ou de corpus d'étude, suivi ensuite par le choix de la stratégie de vérification et les instruments de recueil de l'information, pour description d'acheminement de la collecte des données et élaboration d'un plan d'analyse des données recueillies

---

<sup>80</sup> FRAGNIERE J-P(2016). Comment resussir un mémoire, choisir son sujet gerer so temps savoir rédiger. ibid, p.35

L'échelonnement de ce phasage se poursuit par une phase empirique et de traitement des données, puis l'analyse des données collectées (ordonner, classer, comparer, mesurer la forme du lien entre variables...)

L'ensemble de ces séquences s'achève par l'interprétation/la discussion des résultats obtenus, les hypothèses<sup>81</sup>

Par ailleurs, si généralement l'aboutissement de tout travail de recherche s'achemine selon un phasage historique et se concrétise à travers des étapes se traduisant par des actions à entreprendre au niveau de chaque phase, il est difficile de prétendre pouvoir cerner ces étapes de façon généralisée en raison de la diversité des formes des études. Pour cela, il n'est pas possible de retenir un modèle bien ficelé mais d'essayer en outre d'adapter les étapes évoquées

Aussi, il est remarqué des différences dans la durée de chacune d'elle d'où l'intérêt d'avoir une vision d'ensemble de la démarche établie sur la base de la planification à réviser lors du processus de déroulement du travail de recherche

Il s'agit en effet, des étapes à adapter et à conformer avec les spécificités de chaque projet de recherche.

Ainsi, avant de débiter le projet il convient de trouver en premier lieu l'idée fondamentale sur laquelle portera le travail de recherche. Cette étape peut être difficile à mener en raison des difficultés de la délimitation de son déroulement et de l'hésitation qui peut survenir

Une fois que le sujet est concrétisé que l'idée est mise au point, il est recommandé de passer à sa mise en application. D'où la nécessité de commencer par la collecte des informations et par une première lecture exploratoire avec en même temps un meilleur usage de l'outil informationnel et une utilisation optimale d'internet

Ensuite, il s'agit de passer à une étape très importante et déterminante lors du déroulement du projet de recherche, qui concerne l'annonce systématique de l'objet, c'est-à-dire de dresser un document de base qui servira comme guide portant précision de l'objet à analyser, et délimitation du champ et du contexte du problème à débattre. Signalons, toutefois que ce travail peut être modifié à tout moment à la lumière des explorations et des découvertes

Cette étape de formulation de l'objet est suivie par un test de praticabilité de l'objet à travers une série de questions s'articulant aussi bien autour des spécificités du chercheur que

---

<sup>81</sup> N'DA.P(2015). Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines, Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article. op.cit, p.29

des spécificités de l'objet de l'étude, mais ce qui compte de plus c'est la relation entre les deux. De ce fait, il convient de répondre à certaines questions dont les unes concernent le chercheur liées à son intérêt personnel, ses capacités et sa formation, sa position sociale et les ressources matérielles dont il dispose, alors que le second type de questions qui sont liées à l'objet consistent à déterminer l'ampleur de cet objet, sa situation dans le champ des connaissances, sa signification sociale, avec une autre traçage et mise au point des difficultés que peut susciter cet objet <sup>82</sup>

Suite à ce test de praticabilité, il devient de plus en plus facile de réviser l'objet de l'étude en permettant au chercheur de prendre une sorte d'engagement en ce qui concerne la décision de se pencher sur cet objet, ceci, avec cette possibilité d'effectuer un certain nombre de lectures complémentaires pour l'éclaircissement des diverses dimensions mises en évidence

Après l'écoulement de ces premières démarches, il est procédé à une mise au point du plan indicatif établi au début du travail et découlant de la définition de l'objet de façon indicative, résumant les principales dimensions du projet de recherche. Par la suite ce plan indicatif, est enrichi et développe davantage sur la base des nouvelles perceptions et lectures permettant de dresser un plan opérationnel détaillé constituant un véritable guide pour l'activité de recherche à mener

Ainsi, l'enjeu est très important lors de l'étape qui s'ensuit car il s'agit de la réalisation des différentes actions et opérations envisagées dans ce plan, ce qui fait que cette étape est très longue et représente une composante fondamentale pour l'aboutissement de tout le travail

En parvenant, en un stade à mi chemin, des révisions peuvent avoir lieu et des reorientations peuvent être introduites, à ce effet, des chapitres peuvent se révéler d'un grand intérêt peuvent être incorporés alors que d'autres qui s'avèrent irréalisables ou partiellement inutiles ou sans grand intérêt peuvent être retirés, tout ceci s'inscrit dans le cadre de cette phase de la mise en place d'un bilan intermédiaire<sup>83</sup>

Selon l'avancement du processus relatif au travail de recherche, suite à la collecte de la documentation nécessaire, le temps est venu pour la production d'un plan de rédaction, synthétisant de façon détaillée et précise la forme définitive du projet d'étude, visant la présentation de la démarche réalisée et les résultats obtenus et ce bien évidemment en

---

<sup>82</sup> FRAGNIERE J-P(2016) .Comment resussir un mémoire, choisir son sujet gerer so temps savoir rédiger.op.cit,pp.42-27

<sup>83</sup> FRAGNIERE J-P(2016) .Comment resussir un mémoire, choisir son sujet gerer so temps savoir rediger.ibid,p.43

essayant de respecter certaines consignes qui consiste à tenter dans la mesure de possible de planifier chaque paragraphe (avec un sous titre qui pourra être incorporé dans le texte final, de formuler en même temps tous les titres de manière très explicite, il est aussi important en ce sens d'évaluer le nombre de pages de chaque section de chaque chapitre. Sachant, toutefois, que ce n'est qu'un engagement temporaire qui peut être révisé selon les exigences<sup>84</sup>

Lorsque toutes ces démarches sont franchies, il est temps de mener d'autres actions et de se lancer dans la rédaction qui doit être précédée d'une longue et attentive relecture du texte pour un engagement définitif et afin d'éviter des déviations, d'où la nécessité de faire un rappel sur les travaux déjà réalisés<sup>85</sup>

Enfin de compte, il s'agit de la mise au point du manuscrit, une étape qui même s'il peut apparaître facile à maîtriser puisqu'elle s'inscrit dans la phase finale, elle consiste à finaliser le travail à modifier les petits détails, ce qui fait que ce travail peut être long voir très long. En ce sens, devant un document composé d'un bloc de feuilles numérotées à transformer en un document qui peut être communiqué, rédigé de façon correcte exempt d'erreur le plus possible, dans le respect des aspects techniques, il est recommandé de revoir le travail dans son ensemble et d'essayer de combler les lacunes et de remédier ses inerties. Toutefois, de nouvelles rédactions sont possible et peuvent être conduites en cette phase<sup>86</sup>

A ce même niveau, une reconsidération des titres et des sous titres qui peuvent se révéler inadéquats avec le contenu est fort possible, il en va de même pour le volume de certains paragraphes qui peuvent être restructurés

En outre, le travail ne saurait être considéré de parfait sans illustration à travers des tableaux et des graphiques qui sont destinés à compléter le texte

A tout cela, s'ajoute la nécessité de rédiger les annexes selon une présentation qui tient compte de l'ampleur des annexes en fonction de l'intérêt, de l'utilité, de types des documents et ce en mettant l'accent sur une présentation explicite, classés selon leur

---

<sup>84</sup> FRAGNIERE J-P(2016) .Comment resussir un mémoire, choisir son sujet gerer so temps savoir rediger. *ibid*, pp.90-91

<sup>85</sup> FRAGNIERE J-P(2016) .Comment resussir un mémoire, choisir son sujet gerer so temps savoir rediger. *ibid*, p.43

<sup>86</sup> FRAGNIERE J-P(2016) .Comment resussir un mémoire, choisir son sujet gerer so temps savoir rediger. *ibid*, pp.90-91

importance,(ouvrages,articles in revues, mémoires et thèses,lois ,dahirs,decrets ,arretes...) avec une numérotation,titres..<sup>87</sup>

## **Section 2 : Instruments de mesure utilisés au niveau de la recherche empirique**

Considérant ce fondement de la démarche sociologique qui part de la formulation d'une question,suivi par la construction d'hypothèses soumises à des tests grâce à l'observation ,il fut distingué deux approches quantitative et qualitative mises en œuvre en sociologie ,afin d'expliquer un phénomène,dont la première qui fut prônée en s'inspirant des sciences de la nature, s'intéresse à la recherche de régularités statistiques,alors que la seconde est basée sur la mise en exergue ,la prospection de relations d'interaction logiques existant entre deux phénomènes sociaux<sup>88</sup>

Ainsi,en se situant, sur le plan de la recherche s'inscrivant dans un champ empirique ,des mécanismes et instruments de mesure sont utilisés

Une telle recherche empirique revêt un intérêt incontestable en sciences sociales malgré de la difficulté encourue par rapport à l'accès à un terrain cohérent avec la problématique,d'où la nécessité pour le chercheur d'activer au préalable les démarches visant à tisser des liens de contact avec le terrain concerné par sa problématique

En effet, outre les méthodes qui constituent un ensemble d'actions , opérations mises en application afin d'atteindre un ou plusieurs objectifs ,sur lesquels reposent la recherche ,les techniques sont des instruments à mobiliser , ayant pour objectif une meilleure exploitation des données, pour une pertinence de la recherche et de la productivité scientifique<sup>89</sup>

Toute activité scientifique en sciences sociales ne peut être conduite parfaitement sans recours à des instruments empiriques rigoureux bien définis impliquant une technicité à engager pour obtention des données à vocation scientifique et ce corrélativement aux méthodes qui permettent de sélectionner et de coordonner les techniques.Ainsi,les techniques sont des outils engagés dans le cadre d'une recherche qui sont ordonnés par les méthodes<sup>90</sup>

---

<sup>87</sup> FRAGNIERE J-P(2016) .Comment resussir un mémoire, choisir son sujet gerer so temps savoir rediger.ibid,p.43

<sup>88</sup> MONTOUSSE.M et RENOARD.G (2012).100 fiches pour comprendre la sociologie ,op.cit,pp.16-17

<sup>89</sup> ROMELAER.P et KALIKA.M (2016).Comment réussir sa thèse, définir un sujet, conduire une recherche, soutenir sa these.DUNOD,pp.98-99

<sup>90</sup> GRAWITZ .M (1995).Méthodes des sciences sociales.op.cit,pp.302



Ainsi, il découle que l'objectivité de tout travail de recherche implique le recours à une analyse des données à travers une analyse qualitative et quantitative (paragraphe 2), qui s'effectue sur la base des techniques et instruments de mesure, parmi lesquels figurent le sondage, l'entretien, le questionnaire et le test qui sont des instruments vivants (paragraphe 2)

### **Paragraphe 1 : Analyse des données**

Une fois les données relatives à la problématique sont recueillies, il s'avère impératif de les analyser, selon une opération de construction/reconstruction des données qui se décline en deux étapes dont la première est à caractère critique du document par rapport à son contexte

Une telle analyse peut s'inscrire dans une appréhension quantitative d'investigation ayant pour objet de collecter des données observables et quantifiables à travers une démarche qui consiste à observer des faits et des événements existant afin de décrire, de contrôler, de prédire. En plus, de cette analyse quantitative s'ajoute une autre analyse qualitative qui vise à comprendre un phénomène

En effet, si dans une première phase se sont les recherches d'inspiration positives qui se sont imposées qui ont été à l'origine de développement des connaissances, au fil du temps un autre modèle de recherche a impacté l'essor des connaissances en sciences humaines et sociales. En ce sens, il fut précisé par des spécialistes en la matière que les sciences sociales et la sociologie à titre particulier se développent et se présentent comme des sciences étudiant l'aspect général, régulier et récurrent, avec en outre un aspect spécial visant l'étude d'un certain nombre de faits particuliers. A cet effet, alors que le second volet est à la base de la méthodologie de la recherche qualitative, le premier est l'origine de la recherche quantitative<sup>91</sup>

A cet effet, il importe de dresser en ce qui suit un aperçu sur quelques techniques vivantes

### **Paragraphe 2: Quelques techniques vivantes**

A côté, des documents écrits, imprimés, des journaux et revues, il existe d'autres sources d'information de contact direct avec la partie qui fournit l'information des techniques vivantes, qui peuvent être résumées en ce qui suit :

---

<sup>91</sup> N'DA. P(2015). Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines, Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article, op.cit, p.17-18

### **\*Le sondage :**

En tant que technique de rapports individuels ,le sondage constitue une enquête d'envergure réalisée auprès de plusieurs centaines de personnes dans l'objectif de recueillir de façon systématique un ensemble d'informations pertinentes concernant un objet d'étude et ce à travers des questions posées à une partie prédéterminée de la population,et qui portent sur un point ou des points précis,dont les résultats se traduisent par des chiffres

### **\*L'entretien :**

En plus de l'interview ,l'enquête est un autre outil méthodique de recueil de renseignements visant à répondre à des questions ou à vérifier une hypothèse.Autrement dit il s'agit d'obtenir de réponses à des questionnaires avec ou sans anonymat destinées à une tranche déterminée de la population concernée qu'il s'agit de questionner<sup>92</sup>

C'est une opération au cours duquel le chercheur fait parler une personne en lui interrogeant pour qu'elle lui fournit le maximum d'informations.Sachant,que cet instrument ne peut s'effectuer à l'improviste ,mais se prépare dont le déroulement de la discussion pourra être enregistré. c'est une technique verbale d'information,une situation d'interaction humaine nécessitant certaines qualités psychologiques de la part de l'enquêteur<sup>93</sup>.En ce sens,et pour plus d'efficacité et d'efficacités ,il est recommandé de ne pas poser seulement des questions directes ,mais les questions doivent être formulées de façon à retirer les opinions et les connaissances des praticiens et des acteurs ,ayant une grande utilité pour générer à titre d'exemple des hypothèses de recherche à tester<sup>94</sup>

Bien que les termes interview et entretiens présentent des correspondances et paraissent plus conformes,le terme interview recèle selon M.GRAWITZ une vocation journalistique à la différence de l'entretien qui se réserve un caractère sérieux et commun

---

<sup>92</sup> ODOUL-BOULAT.A et QASMI.D(1988).Comment préparer un mémoire ? Licence-Maitrise-D.E.A-E.N.S-C.P.R-C.N.F.I.E-Centres et écoles de formation op.cit,p.38-

<sup>93</sup> ODOUL-BOULAT.A et QASMI.D(1988).Comment préparer un mémoire ? Licence-Maitrise-D.E.A-E.N.S-C.P.R-C.N.F.I.E-Centres et écoles de formation .ibid,p.38-

<sup>94</sup> ROMELAER.P et KALIKA.M (2016).Comment réussir sa thèse, définir un sujet, conduire une recherche, soutenir sa thèse.op.cit,pp.98-99

Il reste généralement, une opération d'échange orale de tête à tête, par un contact direct avec une personne ou plusieurs qui présente son expérience et le chercheur qui pose des interrogations

Selon le type de communication et d'informations envisagés et recherchés, le choix de chaque type d'entretien est tributaire soit du moment de la recherche effectuée, début d'une enquête, la phase d'exploration, soit du type de recherche et de l'objectif à atteindre. En ce sens, les enquêtes par sondages sur des faits, opinions, reposant sur une répartition quantitative dans une population déterminée qui se différencient des enquêtes de motivation, d'achat ou d'attitudes plus approfondies<sup>95</sup>

Néanmoins, si l'on tient compte de sa nature compliquée en tant que communication suscitée, ayant un but bien précis mettant en interaction des personnes qui souvent ne se connaissent pas, cette formule peut se heurter à la difficulté du blocage

C'est pour cela, qu'il s'avère insuffisant de limiter l'interview en un cadre purement technique ou de le présenter sous une appréhension banale, journalistique, mais de le considérer en tant que processus d'interaction entre l'enquêteur censé obtenir des renseignements et l'enquêté appelé à lui procurer de l'information<sup>96</sup>

### **\*Le questionnaire**

A la différence de l'entretien qui est une formule libre mettant l'enquêteur et l'enquêté face à face, le questionnaire est écrit, d'où cette difficulté de fidélité qui peut se poser à ce niveau

Par ailleurs, bien que l'entretien donne à l'enquêteur une marge plus grande lui permettant d'obtenir une information plus complète en lui donnant possibilité d'orienter et d'aider l'enquêté à reformuler sa réponse, il reste que sur le plan de la sincérité aucune des deux techniques ne semble l'emporter sur l'autre<sup>97</sup>

### **\*Le test**

---

<sup>95</sup> GRAWITZ .M (1995). Méthodes des sciences sociales. op.cit, pp.569-571

<sup>96</sup> GRAWITZ .M (1995). Méthodes des sciences sociales, ibid, pp.582-583

<sup>97</sup> GRAWITZ .M (1995). Méthodes des sciences sociales, ibid, pp.594-595

A ce même titre des techniques vivantes, s'ajoute le test qui suppose d'apporter description quantitative, une sorte d'examen des sujets placés dans une situation précise, objet de contrôle, soumis à une évaluation en référence au comportement des individus d'un groupe défini situés dans la même situation

Toutefois, du moment où cette formule repose sur des postulats théoriques donnant lieu dans certaines conditions à des conséquences pratiques, des attitudes différentes selon les individus se concrétisent au niveau de certaines activités, ce qui rend difficile la sincérité des résultats obtenus

A cet effet, il s'avère utile à ce niveau de procéder à la vérification de l'hypothèse et la justesse de la prédiction dépendant de la validité des instruments à partir desquels se fait la prédiction. Aussi, il est nécessaire de veiller à l'objectivité des manifestations observées et examinées<sup>98</sup>

## **Chapitre II : Démarches préalables de la recherche et outils de gestion documentaire pour rédaction et soutenance**

Le choix de la problématique et le rôle que peut jouer le directeur de recherche est parmi les actions les plus primordiales revêtant une grande utilité dans le processus de la recherche, qui peut influencer l'essor du travail de recherche dans sa globalité, et s'inscrivant dans des actions et des approches préliminaires à mener avant de tracer le programme d'exécution à conduire

Ainsi, il est à appréhender en premier lieu les démarches préalables à mettre en œuvre (section 1), et à décortiquer ensuite les outils documentaires et rédaction (section 2)

### **Section 1 : Démarches préalables**

Dans une première étape, il s'avère important de mener certaines démarches préliminaires pouvant revêtir un intérêt considérable dans la conduite de tout travail de recherche à savoir le choix et le Choix de l'encadreur sur des bases rationnelles

A cet effet, au moment où le choix du sujet est tributaire à un certain nombre de facteurs d'influence liés d'une part à l'objet et à la nature du sujet, et à l'intérêt personnel et la capacité personnelle du chercheur, il est remarqué que le choix du directeur de recherche

---

<sup>98</sup> GRAWITZ .M (1995). Méthodes des sciences sociales, ibid, pp.633-634

dépend en principe des règles appliquées par les établissements universitaires avec toutefois une différenciation de critères entre le mémoire de master et la thèse du doctorat

### **Paragraphe 1 : Choix du sujet**

Avant la formulation du sujet la détermination de la problématique et des concepts ,et la mise au point des hypothèses, il s'avère primordiale de choisir en premier lieu le sujet qui relève nécessairement du domaine de specialite du chercheur universitaire mais qui peut être en interférence avec d'autres disciplines.pour cela,cette option devait s'effectuer en toute objectivité c'est-à-dire avec un état d'esprit qui nous permet de s'abstenir des jugements de valeur des faits et de s'égarer des préjuges anticipés,bien qu'une objectivité parfaite ne peut être aisément conçue

Il s'agit en effet, d'une question à laquelle l'étude tentera de répondre par le biais des méthodes rationnelles avec une démarche scientifique

Pour ce faire,il apparaît plus pertinent à ce stade précoce de prendre en considération un certain nombre de facteurs qui exercent une influence dans le choix du sujet dont les uns sont liés à une préférence personnelle du chercheur pouvant être occasionnés par des études antérieures ou des lectures plus récentes ou encore à travers des camarades,d'autres facteurs se rapportent à la propre capacité du chercheur ,tel par exemple la nécessité d'examiner si le travail de recherche se réalise à partir de textes ou d'une manière générale de documents de première main,une connaissance de certaines langues étrangères plus particulièrement l'anglais lorsqu'il s'agit d'un sujet de droit comparé.à ce même titre,il s'agit de vérifier la disponibilité et l'accès à la documentation.à tout cela,s'ajoute le goût pour un type bien déterminé<sup>99</sup> ,répondre à une série d'interrogations liées à la capacité du chercheur à rédiger un mémoire sur un tel sujet ,à la disponibilité des outils telle la langue ,les livres, autorisations.., l'intérêt du sujet pour le chercheur ,des moyens financiers et matériels<sup>100</sup>

C'est la réponse à ces questionnements qui permet au chercheur de déterminer à quel point il dispose des conditions intellectuelles ,logistiques afin de pouvoir décider

#### **a-Formulation du sujet :**

---

<sup>99</sup> JAILLARDON.E et ROUSSILLON.D (2010).Outils pour la recherche juridique Methodologie de la these de doctorat et du mémoire de master en droit.op.cit. p.15

<sup>100</sup> ODOUL-BOULAT.A et QASMI.D(1988).Comment préparer un mémoire ? Licence-Maitrise-D.E.A-E.N.S-C.P.R-C.N.F.I.E-Centres et écoles de formation .op.cit,pp.8-23

Lorsque cette opération du choix du sujet est tranchée ,et que les caractéristiques justificatives de l'objet de la recherche sont déterminées, il est question de formuler ce sujet,de cerner le problème,de procéder à une définition des concepts et de présenter l'hypothèse.il s'agit à cet effet ,de déterminer la vision de conception générale du sujet et ses principales caractéristiques

A ce propos, lorsqu'il s'agit de travailler par exemple sur un sujet portant sur le juge ,le chercheur est appelé à déterminer l'approche de son sujet en se posant des questions portant sur la manière par laquelle le sujet sera-t il visionné,sera t-il envisagé de manière large (ce pourrait alors être le juge unique ) ou restreinte (le juge des enfants),selon quelle approche le sujet sera-t-il appréhndé ?,selon une approche historique ou bien limitée dans le temps ? sera t-il centre sur la pratique et de la lie à la jurisprudence ou bien sur l'analyse doctrine ?

En bref, c'est une étape très importante du moment où elle permet d'identifier les références principales constituant la base future de la documentation,d'identifier les approches suggerees,d'identifier les difficultés et les contraintes pouvant être rencontrées<sup>101</sup>

Sur le plan du contenu, en référence à l'intitulé du travail de recherche qui donne une idée sur le problème qui se pose c'est-à-dire la question à laquelle le travail de recherche tentera de répondre d'une façon rationnelle objectif avec une démarche objective. En ce sens, il ressort de la définition suggérée par joffre DUMAZEDIER ,sociologue ,que le problème se subdivise en trois séquences volets dont l'un implique un écart entre une situation actuelle insatisfaisante et une situation souhaitable, que ce problème constitue un desir de combler cet écart,en meme temps,il s'agit de la recherche des possibilites pouvant modifier la situation actuelle <sup>102</sup>

A ce meme titre ,le choix du sujet d'une thèse doit s'opérer dans le respect de certaines conditions et critères de base .De ce fait, il convient de s'eloigner des sujets vagues telle la mondialisation,le dialogue nord-sud,les pays pétroliers...d'opter pour des sujets portant sur un point nodal,un aspect crucial de la question étudiée,que l'étude soit précise telle la destruction

---

<sup>101</sup> JAILLARDON.E et ROUSSILLON.D (2010).Outils pour la recherche juridique Methodologie de la thèse de doctorat et du mémoire de master en droit.op.cit.p.18

<sup>102</sup> -Une telle definition est mentionnée in ODOUL-BOULAT.A et QASMI.D(1988).Comment préparer un mémoire ? Licence-Maitrise-D.E.A-E.N.S-C.P.R-C.N.F.I.E-Centres et écoles de formation .op.cit,p.25

de l'autosuffisance alimentaire dans telle ou telle région au cours de telle période, au lieu par exemple d'une thèse large vague telle la question du développement,<sup>103</sup>

## **Pargraphe 2 : Choix de l'encadreur sur des bases rationnelles**

Considérant, le rôle prééminent que peut assurer l'encadrant dans le processus d'acheminement de tout travail de recherche, il convient avant d'opter pour un directeur de thèse de se baser sur des critères rationnels, en se référant aux résultats d'un test prenant la forme d'interrogations portant sur son habilité ou son autorisation à diriger des thèses, la durée de sa retraite, sa disponibilité pour les chercheurs et les étudiants qui travaillent sous sa direction. A cela s'ajoute, d'autres questions qui concernent la domaine de sa spécialité par rapport au domaine objet d'étude, son intérêt pour le sujet objet de recherche, le nombre d'étudiants qu'ils encadrent...<sup>104</sup>

De toute façon, si d'une manière générale les règles du choix du directeur de recherche peuvent se différencier d'un pays à un autre, il reste que la supervision d'un doctorat est assurée par celui ou celle ayant habilité/é par les instances universitaires concernées

Signalons à ce propos, que pour le mémoire de master, normalement c'est l'un des enseignants du master qui peut être choisi par l'étudiant, alors que pour la direction d'une thèse, il convient d'opter pour un professeur ou un maître des conférences habilité à diriger des recherches dont le domaine de spécialité est lié au domaine de spécialité du doctorant<sup>105</sup>

## **Section 2 : Outils documentaires et rédaction**

Après, avoir entrepris certaines actions à caractère préliminaire par rapport au choix du sujet, de l'encadreur, la construction de toute étude consiste en un bon usage des outils documents selon des consignes techniques bien précises et dans le respect du droit d'auteur

En ce sens, il s'agit de procéder à une mise au point d'une bibliographie des documents papiers et numérisés classés par ordre d'intérêt en commençant par les ouvrages, les articles de revues, les dispositifs juridiques, les travaux de recherche sous forme de mémoires et

---

<sup>103</sup> BEAUD.M(2006).L'art de la thèse comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du net.op.cit,p.27

<sup>104</sup> BEAUD.M(2006).L'art de la thèse comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du net.ibid,p.31

<sup>105</sup> JAILLARDON.E et ROUSSILLON.D (2010).Outils pour la recherche juridique Méthodologie de la thèse de doctorat et du mémoire de master en droit.op.cit.pp.18-19

thèses, les autres outils documentaires tels les sites internet, les journaux selon un ordre alphabétique, et ce pour une meilleure présentation du travail dans son ensemble

Pour cela, il est question de mettre le point sur les outils documentaires (paragraphe 1), suivie par rédaction et soutenance (paragraphe 2)

## **Paragraphe 1 : Outils documentaires**

La documentation papier occupe sans doute une place d'une grande importance en tant qu'assise fondamentale pour tout travail de recherche, par rapport à l'outil informationnel qui constitue de nos jours un moyen très efficace, très rapide de collecte des données et d'informations permettant non seulement la collecte de l'information permettant de situer physiquement ou virtuellement (bibliographie ou sites internet), mais qui nécessite tout de même un usage avec plus d'attention pour pouvoir en tirer profit

Cette documentation qui permet de l'accès à une bonne part de l'information qui n'est pas éditée et publiée par les éditeurs papier, ne peut aujourd'hui être dépassée en tant que source de recherche en matière de droit. En atteste, l'existence de toutes les sources de droit relevant de la doctrine, mais aussi les sources officielles telles que la loi ou la jurisprudence. Ainsi, l'ensemble des arrêts de la cour de cassation ou du conseil d'Etat est disponible sur Légifrance<sup>106</sup>, des rapports, des études disponibles sur sites officiels tel par exemple le ministère des finances Marocains et ses différents départements

### **1-Bibliographie**

Destinée à consolider l'argumentation du texte et à mentionner les documents papiers et numérisés (CD rom), la bibliographie est la liste des ouvrages qui comprend l'ensemble des sources imprimées et numérisées, exploitées dans la réalisation et la rédaction du projet de recherche, une telle liste qui figure à la fin du travail sert pour inscription de tous les ouvrages déjà mentionnés lors du projet de recherche, à l'exception toutefois de ceux cités sans qu'ils soient essentiellement liés au sujet objet d'étude, il en va de même pour ceux énoncés pour plus d'éclaircissement sur un élément factuel sans qu'ils soient liés au sujet objet d'instruction

Il s'agit en effet, d'un document qui peut être présenté soit dans un seul document bibliographie générale qui englobe tous les ouvrages et articles utilisés et organisés de A à Z

---

<sup>106</sup> JAILLARDON.E et ROUSSILLON.D (2010). Outils pour la recherche juridique Methodologie de la thèse de doctorat et du mémoire de master en droit. *ibid.* p.22



comme elle peut être répartie de manière différente, c'est-à-dire soit par parties et par chapitres ou par nature des ouvrages (ouvrages généraux, autres ouvrages, articles) <sup>107</sup>

Ainsi, tout travail de recherche se fonde bien évidemment sur un certain nombre d'outils et matériaux répertoriés dans la bibliographie et qui peuvent consister en des ouvrages ou articles, matériaux statistiques, enquêtes, entretiens, dépouillement de journaux et périodiques ... toutefois, cette bibliographie ne doit pas être abusivement gonflée ni trop succincte <sup>108</sup>

### **a-Les ouvrages**

C'est une énumération sous forme d'une liste établie selon l'ordre alphabétique des noms d'auteurs lorsqu'ils sont cités bien évidemment, c'est-à-dire que le nom des auteurs est cité en premier lieu en lettres capitales suivi de l'initial du prénom en minuscule d'imprimerie (à éviter de confondre nom et prénom), vient en second lieu l'intitulé du document complètement énoncé, suivi des autres éclaircissements sur les sources, dates, éditions et pages. Signalons à cet égard, que la date de parution d'un ouvrage revêt un intérêt considérable et ne peut être omise <sup>109</sup>

Ainsi, la citation pour l'ouvrage qui est consignée selon le modèle précité (Nom de l'auteur et initiale du prénom, date de publication, titre de l'ouvrage, lieu, éditeur, se présente à titre d'exemple comme suit :

-SEDJARI.A. (2008), gouvernance réforme et gestion du changement ou quand le Maroc se modernisera », éditions l'harmattan, imprimerie el maarif al jadida, pp. x

Ceci, étant alors que pour l'article, il est cité le nom de l'auteur et initiale du prénom, date de publication, « Titre de l'article », Titre de la revue, vol. X, N° X, p. X-Y, date de publication

De toute façon, selon une technique de formulation des citations des ouvrages des articles publiés dans des revues ou dans des actes de congrès, ces énoncés peuvent être synthétisés dans le tableau suivant :

---

<sup>107</sup> BEAUD.M(2006).L'art de la thèse comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du net.op.cit,pp.142-143

<sup>108</sup> BEAUD.M(2006).L'art de la thèse comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du net.ibid,pp.141-142

<sup>109</sup> ODOUL-BOULAT.A et QASMI.D(1988).Comment préparer un mémoire ? Licence-Maitrise-D.E.A-E.N.S-C.P.R-C.N.F.I.E-Centres et écoles de formation .op.cit,pp.11-113

|   |  |
|---|--|
| Ouvrage                                     | Nom.P.(année).Titre :complément au titre.lieu :éditeur   |
| Article de revue                            | Nom,A,Nom,B.(année), « Titre de l'article »,nom de la revue,vol.24,N°2,p.xx                                    |
| Articles publiés dans les actes de congrés  | Nom,A ,Nom ,B.(année), « titre de l'article »,Actes du XX éme colloque de XXX,ville,pays,p.XX                  |
| Chapitres ou articles publiés dans ouvrages | Nom,A,Nom,B.(année), « Titre du chapitre ou de l'article »,dans Nom,C.(dir),Titre du livre,Editeur,chap.14,p.X |
| Documents électroniques                     | Auteur.(année), « Titre du document »,http://adresse complète (consulté le jour/mois/année)                    |

### **b-Les revues juridiques**

En plus, des ouvrages les revues juridiques figurent parmi les outils documentaires,qui peuvent être généralistes ou spécialisées, revêtant une double utilité qui concernent aussi bien leur apport en terme du contenu que la bibliographie systématique ou critique qu'elles peuvent suggérer <sup>110</sup>

### **c-Les journaux et revues adressés au grand public**

Au moment ou les journaux et revues adressés au grand public peuvent constituer un référentiel d'une grande importance, lorsqu'ils concernent des débats sur des réformes des projets en cours ,ou au cas ou ils portent sur des thèmes pluridisplinnaires ,ces outils ne peuvent par ailleurs constituer un référentiel d'une grande fiabilité en terme de réflexion scientifique approfondie.A ce propos, le cas des journaux tels le monde ,le monde

<sup>110</sup> JAILLARDON.E et et ROUSSILLON.D (2010).Outils pour la recherche juridique Methodologie de la these de doctorat et du mémoire de master en droit.op.cit.p.23

diplomatiques, les échos... est très démonstratif et qui peuvent être également consultables sur internet<sup>111</sup>

### **d-Référence jurisprudentielle**

Sur la base d'une évaluation des travaux de recherche qui prend en considération les données bibliométriques, et compte tenu de l'intérêt que revêt la détermination des paramètres liés à ces données bibliométriques pouvant constituer les assises et les termes de référence d'une évaluation des travaux de recherche, le contenu des banques de données employées peut se révéler fondamental et crucial

A cet égard, et du moment où d'autres disciplines se sont démarquées par le recours à des banques composées de revues sélectionnées en raison de leur renommée, il fut considéré la nécessité pour les juristes évoluant dans des systèmes où les juges s'appuient expressément sur des sources doctrinales dans leur décisions, de prendre en compte des références jurisprudentielles<sup>112</sup>

### **e-Bon usage d'internet**

Si internet constitue incontestablement un moyen très riche et très important en terme de la disponibilité des informations et des données diversifiées, une bonne exploitation de cet outil est cependant tributaire de certaines conditions impliquant en premier lieu la nécessité de procéder à une sélection et un tri de seuls documents permettant d'enrichir davantage la thématique objet d'étude, ce afin de permettre au chercheur d'éviter d'encombrer la mémoire de son ordinateur. A cela s'ajoute, l'intérêt de se référer pour la documentation de base à la fois sur le plan théorique et factuelle à des sites mis en place de façon officielle, rattachés à des cadres institutionnels des organismes reconnus pour plus de fiabilité des données qu'ils

---

<sup>111</sup> JAILLARDON.E et ROUSSILLON.D (2010). Outils pour la recherche juridique Méthodologie de la thèse de doctorat et du mémoire de master en droit. *ibid.* p.23

<sup>112</sup> DEVINAT.M (2015), « Les citations par les tribunaux comme mode d'évaluation des travaux universitaires en droit : étude critique fondée sur les références jurisprudentielles à l'ouvrage interprétation des lois », dans T.TANQUEREL et A.FLUCKIGER.(dir), L'évaluation de la recherche en droit, enjeux et méthodes Assessing research in law stakes and methods *op.cit.* pp.349-

fournissent au lieu de recourir à des sites non reconnus ou dont le fonctionnement est temporaire

Il est également recommandé de se comporter avec vigilance vis-à-vis des informations et des données fournies par des auteurs .Pour cela,une évaluation et un contrôle de la qualité de ces informations à travers une petite enquête effectuée sur google sur l'auteur s'avère très importante pour plus de crédibilité et de fiabilité

A ce même titre,vu que les durée de vie des sites internet sont très diverses voir même très courtes,il est judicieux que l'indication du sites exploités doit être effectuée de façon parfaite et complète,c'est-à-dire de noter avec intérêt vigilance l'adresse URL complète de cette page utilisée avec en même temps mention de la date de la consultation

En outre,pour une meilleure exploitation des documents,il s'avère pertinent que les documents recherchés ,collectés et choisis soient enregistrés de la même manière que pour les documents imprimés ou sur des CD-ROM et référencés avec une mention complète et correcte<sup>113</sup>

## **Paragrahe2 : Rédaction et soutenance**

Une fois que les premières opérations ont été définies c'est-à-dire après définition du sujet ,examen et traçage de la bibliographie et constitution d'un fichier.Tout cela,est suivi par la mise au point d'une méthodologie d'acheminement du processus du déroulement du travail de recherche

Toutefois,lors du déroulement de toutes ces opérations ,il est très important de tenir compte de toutes les nouveautés et les imprévus qui peuvent survenir lors d'exécution de la recherche,impliquant ainsi d'introduire des modifications et des changements ,pour enfin de compte, établir un planing provisoire relatif à la mise en oeuvre des actions à entreprendre à titre provisoire<sup>114</sup>

### **I- Rédaction**

---

<sup>113</sup> BEAUD.M(2006).L'art de la these comment preparer et rediger un mémoire de master,une these de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ere du net.op.cit,pp.87-89

<sup>114</sup> ODOUL-BOULAT.A et QASMI.D(1988).Comment préparer un mémoire ? Licence-Maitrise-D.E.A-E.N.S-C.P.R-C.N.F.I.E-Centres et ecoles de formation .op.cit,pp.95-97

Partant de cette idée selon laquelle la rédaction est une opération de composition de synthèse et de cohérence des différentes composantes constitutives réalisées sur la base des matériaux variés dispersés, statistiques, notes, rapports..., elle constitue un travail personnel faisant ressortir le sens de créativité du chercheur, sa capacité d'organisation de classer et d'agencement, son approche et sa manière d'instruire le sujet, en usant d'un style choisi selon la nature de la discipline<sup>115</sup>

Lors de la rédaction d'un travail de recherche, il est procédé à une construction présentée selon des composantes qui concernent la liste des abréviations, le sommaire et la table des matières en plus des annexes

Ainsi, au début de tout travail de recherche une liste des abréviations utilisées est habituellement présentée. Signalons à cet égard, que certaines abréviations découlent de conventions générales sont à prendre en considération tel : j.c-jésus christ, ONU-Organisation des Nations Unies

Parmi les composantes du travail de recherche, figure également le sommaire ou table des matières portant indication des différents titres des parties, chapitres... contenus dans le plan<sup>116</sup>

### **a-Le plan**

Le souci de mettre en place un plan définitif destiné à organiser l'ensemble du travail projeté, c'est-à-dire le plan portant sur le travail achevé dans une période préliminaire, peut s'avérer illogique, c'est pourquoi il n'est pas conseillé de dresser un plan rigide dès le début et de laisser la porte ouverte aux imprévus et aux nouveautés qui peuvent survenir.

En effet, en se situant en cette phase quasi terminale de la recherche d'avant la rédaction, le plan définitif est mis au point, avec des intitulés des parties et des têtes des chapitres qui commencent à se dégager. Aussi, en cette période peuvent être écartés certains matériaux et outils de travail et qu'un ordonnancement anticipé commence ainsi à se déceler<sup>117</sup> pour passer à la rédaction

### **b-Autres considérants d'influence**

---

<sup>115</sup> ODOUL-BOULAT.A et QASMI.D(1988).Comment préparer un mémoire ? Licence-Maitrise-D.E.A-E.N.S-C.P.R-C.N.F.I.E-Centres et écoles de formation .ibid,pp.95-97

<sup>116</sup> ODOUL-BOULAT.A et QASMI.D(1988).Comment préparer un mémoire ? Licence-Maitrise-D.E.A-E.N.S-C.P.R-C.N.F.I.E-Centres et écoles de formation .ibid,pp.116

<sup>117</sup> ODOUL-BOULAT.A et QASMI.D(1988).Comment préparer un mémoire ? Licence-Maitrise-D.E.A-E.N.S-C.P.R-C.N.F.I.E-Centres et écoles de formation .ibid,pp.92-93

En outre, peuvent également être considérés d'autres déterminants et éléments d'influence pouvant avoir des répercussions sur le sort du travail de recherche, notamment lors de son évaluation. En ce sens, le volume de la bibliographie doit être déterminé en fonction des matériaux disponibles et de la qualité du travail réalisé dont le nombre de pages est limité entre 15 et 40 pages <sup>118</sup>, relatant réellement la consistance de la matière exploitée sans qu'il y ait tendance à ce qu'elle soit succincte ou abusivement encombrée. Aussi, il s'avère très important de ne pas omettre d'insérer les ouvrages ou les articles possiblement réalisés par le directeur de recherche ou l'un des membres de jury dans la présentation bibliographique.

D'un autre côté, par rapport aux intitulés des parties et des chapitres, il convient d'éviter l'utilisation des titres portant des jugements sur le contenu de ces différentes composantes constitutives contenues dans le plan.

## **II-Soutenance et évaluation de la recherche**

Sur un autre plan, lors de la soutenance du mémoire qui est une épreuve orale tenue en séance publique, devant les membres du jury chargés d'évaluer le travail, le chercheur est appelé à maintenir une attitude et un comportement bien adéquats, positifs, car ce comportement risque d'influencer l'évaluation. À ce titre, il est conseillé d'écouter avec attention les remarques des membres du jury, de prendre des notes, relatives aux remarques émises et les questions posées.

Devant ces remarques et observations émises par les membres du jury, il convient pour le chercheur d'éviter de succomber et de tomber en larmes quelque soit la nature des critiques qui lui ont été adressées, ou bien d'être incapable de répondre, voir même d'être agressif avec les membres du jury. Aussi, il est inconcevable de couper la parole aux membres du jury, et de quitter la salle de soutenance avant la fin <sup>119</sup>.

Sur la base de toutes ces considérations, le chercheur donne une présentation succincte, bien ficelée faisant ressortir en premier lieu le sujet et l'intérêt qu'il revêt pour dégager la problématique, suivi par un briefing sur la méthodologie préconisée puis le plan adopté, d'identifier les difficultés rencontrées tel le manque des données statistiques, ou par

---

<sup>118</sup> BEAUD.M(2006).L'art de la thèse comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du net.op.cit,p.142

<sup>119</sup> ROMELAER.P et KALIKA.M (2016).Comment réussir sa thèse, définir un sujet, conduire une recherche, soutenir sa thèse,op.cit.pp.120-121

rapport à certains points tel le manque de la documentation lorsqu'il s'agit d'un sujet d'actualité. Aussi, parmi les points à rappeler dans ce cadre ,figure les résultats des enquêtes et des questionnaires. Tout ceci, afin de dégager en dernier lieu les constats et les conclusions tirés du travail avec possibilité d'ouvrir de nouvelles horizons et suites en perspective <sup>120</sup>

---

<sup>120</sup> ODOUL-BOULAT.A et QASMI.D(1988).Comment préparer un mémoire ? Licence-Maitrise-D.E.A-E.N.S-C.P.R-C.N.F.I.E-Centres et ecoles de formation .op.cit,pp.106-107

## **Conclusion**

Après, appréhension théorique des méthodes de la recherche ,en tant que cadre d'apport systématique ,de concrétisation de règles et des objets scientifiques, qui a essayé d'apporter quelques éclaircissements sur les concepts et les conflits relatifs à cette question des méthodes de la recherche en sciences sociales et en matière du droit,avec quelques précisions sur les rapports entre la recherche et l'élaboration de tout projet de recherche en sciences sociales et en droit.. ,il a été convenu dans une seconde étape de mettre en interaction et en rapport ce cadre théorique avec les implications techniques de la recherche en droit et en sciences sociales

En effet,partant de cette idée de base selon laquelle, la recherche en droit peut prendre la forme théorique et empirique employée à la fois en raison des interdépendances qui existent entre les deux formes et parceque la recherche empirique trouve son fondement dans la recherche fondamentale ,et ce en mobilisant des méthodes qualitatives d'analyse et d'interprétation ,ou des méthodes quantitatives avec des outils de mesure des statistiques et des mécanismes vivants ,cette recherche se réfère aux niveaux de la recherche liés à l'observation,l'expérimentation et la vérification et dont l'aboutissement est tributaire à plusieurs conditions d'ordre technique à respecter à travers la mise en oeuvre de plusieurs actions et activités à entreprendre ,depuis la détermination de l'objet et identification de la problématique ,jusqu'à la mise en place d'un plan et la rédaction , constituant ainsi une opération ou s'achemine plusieurs actions utiles pour le bon déroulement de processus scientifique

C'est pour cela,par ailleurs que le chercheur assume une responsabilité morale et personnelle de mieux conduire ce travail avec moins de points négatifs et dans le respect des valeurs d'éthique en vigueur en matière de la recherche avec un esprit de vigilance et avec plus d'objectivité...mais surtout de conformer les outils de travail utilisés avec le sujet à traiter que ,ces outils sont à classer de façon bien ficelée suivant des normes techniques bien déterminées



## **Conclusion**

Au terme de ce raisonnement qui a essayé d'approcher à la fois certains questionnements d'ordre épistomologique suscités par cette question de la recherche juridique qui présente certaines spécificités à considérer, objet d'un débat ancien qui se renouvelle, bien qu'elle emprunte des méthodes des sciences sociales et des sciences humaines. A cela, s'ajoutent, d'autres considérations à connotation technique en rapport avec d'autres types de recherche plus particulièrement celle préconisée en sciences sociales, il est à constater que la recherche en droit est à l'image de toute recherche scientifique, s'appuie sur des méthodes empruntées des sciences sociales et des sciences humaines, tout en mobilisant une analyse des données à

la fois qualitative et quantitative, ne déroge pas totalement aux méthodes scientifiques appliquées d'une manière générale, c'est pourquoi ce débat ancien de scientificité de la recherche en droit est dépassé actuellement

En effet, si selon cette considération théorique liée à la recherche en droit, il ressort en l'état actuel des choses, la nécessité de dépasser le débat ancien remettant en cause la scientificité de la recherche en droit qui continue malgré tout de surgir à chaque fois, ainsi que le débat lié à cette question du choix entre la forme fondamentale et appliquée, il s'avère important de mener un champ de quête avec de nouveaux paradigmes et élans, pour une recherche qui concilie les deux formes, du moment où il existe une relation d'interaction entre les deux, que la recherche en droit ne doit pas être limitée dans un cadre uniquement théorique, parce que l'empirisme se fonde sur le théorique pour se dégager. En ce sens, il y a lieu de rappeler certaines conclusions tirées par des chercheurs spécialistes en la matière qui considèrent que quelque soit la forme de la recherche fondamentale ou appliquée ou générale, et quelque soit les méthodes empirique ou interprétative, il s'avère difficile de se lier à un droit positif limité à un contexte donné pour déterminer la recherche en droit

C'est pour cela que, le juriste universitaire doit être selon certains spécialistes, conscient de ces différentes considérations, afin de mener un travail de recherche tout en essayant de concilier les différentes méthodes liées à la discipline du droit, d'essayer de mettre en rapport aussi bien la démarche théorique fondamentale qui se trouve plus liée à ce qu'est contemplative que la démarche appliquée doctrinale qui revêt un caractère normatif prescriptif, nécessitant un effort de la part du juriste universitaire et qui semble plus lié à un cas exceptionnel

Sur un autre plan, de technicité de la recherche en droit, il est à déduire que malgré l'existence d'un certain nombre de principes à prendre en considération tel les règles de classification de la bibliographie ..., il ne peut y avoir un modèle type pour toute recherche du moment où c'est une activité intellectuelle qui se conquiert avec la pratique

une standardisation telle de ces critères pris en compte dans l'évaluation de tout travail de recherche en droit ,présente le risque d'impacter négativement le sens de la créativité en matière de la recherche en droit,c'est d'ailleurs,le risque qui peut avoir

En outre, généralement lors de son appréhension de tout projet d'étude, le juriste universitaire est appelé à bien maîtriser le contexte humain ,social,politique,économique ou encore culturel dans lequel s'exerce le droit car sa responsabilité est sans doute engagée sur le plan culturel et social quant à sa manière d'approcher le réel , au vu des impacts se répercutant sur les constats et les connaissances dégagées de son étude en plus des répercussions sur les personnes

A cela, s'ajoute la nécessité pour le chercheur d'interpréter et d'analyser l'objet sur lequel porte son étude sans déduction d'une façon logique de solutions relatives aux cas concrets de règles formelles générales et abstraites imposées par l'Etat.Tout cela, avec une prise en considération des soucis qui s'imposent sur le plan du débat doctrinal,en essayant aussi à mettre le point sur les contraintes juridiques que continuent de subir une société déterminée ,afin de pouvoir suggérer les solutions les plus appropriées

Techniquement bien qu'il existe certain formalisme inspiré de cette démarche technique à emprunter en matière de la recherche de droit ,toute illustration et raisonnement juridique ne peut rester emprisonné et contourner par cette démarche qui prétend à l'idéal du moment ou la recherche est un travail qui se conquiert avec la pratique et l'expérience ,l'enjeu ici est de savoir ajuster la problématique aux documents référentiels recueillis

En l'état actuel des choses ,il est très utile d'encourager les travaux de recherche dédiés uniquement à la méthodologie de recherche en droit au niveau des établissements universitaires du droit ,afin de donner un nouveau élan à toutes les questions liées à la recherche en droit pour la quête de nouvelles perspectives de recherche

Enfin,le chercheur universitaire est appelé également selon l'avis de certains chercheurs spécialisés ,à prendre en compte toutes ces considérations épistémologiques et techniques dans la conduite de toute travail de recherche qui devait se focaliser sur une réflexion approfondie des phénomènes et du réel ,tout en tenant compte du contexte global et de la société dans son ensemble de toutes les dimensions politiques, économiques et sociales qui s'imposent ,de s'ouvrir sur d'autres disciplines

## **Méthodologies d'autres exercices juridiques**

### **Analyse d'arrêt**

Si l'on considère, que la jurisprudence constitue une composante et un outil documentaire dans tout travail de recherche, il est normal de donner une présentation de l'analyse de la fiche d'arrêt ou de la jurisprudence

A l'instar de tout travail de recherche, l'analyse d'une décision est une opération qui consiste en une méthodologie bien déterminée qui s'effectue dans le respect de certains termes référentiels selon un processus d'acheminement

Il s'agit en effet, d'un travail d'analyse qui tend à reproduire les éléments contenus dans l'arrêt suivant un plan bien identifié, c'est à dire de déchiffrer et de décomposer l'arrêt pour faire ressortir ce qui est dissimulé notamment le problème juridique qu'il pose, et ce en procédant dans un premier temps à une lecture détaillée de façon à souligner les mots clefs, et

d'indication en marge et ce bien évidemment afin de pouvoir la résumer et faire révéler le problème juridique qu'elle soulève

Tenant compte ,que le jugement contient un certain nombre de données liées aux parties,aux faits, aux thèses des parties prenantes concernées ,en plus de la solution qui est le jugement,le plan de la fiche d'analyse doit être réalisée en référence à tous ces éléments contenus

### **Plan type d'une fiche de jurisprudence (ou fiche d'arrêt)**

D'une manière générale, il est considéré que le plan à préconiser doit contenir suivant les directives apportées par plusieurs spécialistes des composantes classées selon un ordre bien déterminé qui consiste dans un premier stade en une énumération des faits de manière concise ,les faits de l'espèce<sup>121</sup> ,rappel des événements qui ont surgi revêtant un caractère permanent ,c'est-à-dire de ne pas reproduire ce qu'est contesté et objet de controverse entre les parties

Ensuite, il est question de mentionner la procédure du conflit telle qu'elle ressort de l'acheminement de la justice, c'est-à-dire de démontrer le type d'intervention en premier lieu ou il s'agit d'un recours d'appel ,et par la la juridiction appelée à intervenir, par quel moyen la justice a été sollicité assignation, une requête ou une poursuite, et ce conformément à ce que mentionne la décision et suivant le niveau d'avancement de l'arrêt. En ce sens,il convient d'identifier l'objet de cette première requête ou poursuite,de rappeler la décision émise en première instance, de signaler au cas ou il s'agit d'un recours d'appel la partie qui a présenté cet appel et ses arguments,

### **Les thèses en question**

Considérant, l'intérêt que représente les thèses des parties et leurs arguments devant la juridiction qui a émis le jugement dans l'analyse de la fiche d'arrêt afin d'avoir une vision sur les prétentions de la partie défensive et de la partie demanderesse du conflit,il s'impose de

---

<sup>121</sup> X.LATOURET et VALLAR.C (2017).Droit administratif général.Grand Amphi,droit Breal,p.449

mentionner citer les prétentions défendues par chaque partie telle que présente durant chaque niveau et devant chaque juridiction sollicitée

Pour cela, lorsqu'il s'agit d'une intervention ,demande de première instance ce sont les requêtes demandées et la défense initiale,alors que pour la cas d'appel ce sont les arguments avancés par l'appelant et de citer en cas de cassation les deux positions controversées c'est-à-dire la décision prise par l'arrêt attaqué et l'argumentation du pourvoi (qui attaque cet arrêt).c'est à dire les moyens de cassation invoqués

### **Le problème juridique mis en jeu**

A ce stade,il s'agit d'exposer le problème juridique révélé par l'arrêt indépendamment de l'affaire en question d'une manière abstraite et générale.Par rapport ,à ce problème ,il s'avère primordial de résumer l'opposition des parties adverses et laquelle des positions des parties semble bien fondée

### **La solution de l' arrêt**

Si la juridiction sollicitée est appelée à statuer sur une affaire aussi bien sur le plan du fond c'est-à-dire des faits en application des règles juridiques appropriées que sur le plan de la forme,par rapport à la procédure et à sa compétence ,et émet un jugement en considération et se fondant sur des règles de droit pour résolution du conflit.l'analyse de la décision doit contenir ce qui a été jugé sur le plan des faits et de droit et ce d'une manière bien ficelée et claire sans interprétation,Aussi,il convient de bien distinguer le(s) motif(s) (exposé des arguments ,et le dispositif (énoncé de la solution)<sup>122</sup>

---

<sup>122</sup> X.LATOURET et VALLAR.C (2017).Droit administratif général.ibid,p.450

## **La dissertation juridique**

C'est un exercice qui consiste à exposer un raisonnement juridique qui doit s'appuyer sur une démarche et une méthode bien ficelée et ce à travers un plan équilibré

### **La préparation préliminaire du travail (brouillon) : l'analyse du sujet**

Avant de se mettre à rédiger, avant même de chercher un plan, il s'avère important de mener les actions suivantes :

1-Etudier le sens du sujet : imposez vous plusieurs lectures articulées et concentrées, ne laissant rien passer, tout en essayant de remarquer tout (les virgules, les singuliers ou les pluriels, les petits mots comme ;ou,dans....)

A accorder plus d'intérêt aux termes tel comparer, commenter, discuter, analyser , montrer ou résumer parce qu'ils vous indiquent le type d'exercice et de la réponse

Définir chaque mot du sujet, ce qui permet d'exclure ce qui ne sera pas traité dans la dissertation. ne pas se limiter à la définition littérale, et rattacher le thème proposé aux articles, aux situations légales...

2-Faire l'inventaire de son contenu : puisqu'il s'agit d'une dissertation en temps limité, le rôle de votre réflexion et votre mémoire s'avère primordiale doivent vous mener à reconnaître la question et à la situer correctement dans l'ensemble du programme

Ainsi, une bonne orientation implique une bonne connaissance du plan et de terminologie, chercher les souvenirs sur le sujet et à en faire l'inventaire

3-Laisser passer un temps de réflexion : En cette phase vous êtes censé avoir bien compris votre sujet, après avoir trace votre inventaire et avant de dresser votre plan prenez un temps de réflexion pour soupeser à nouveau chaque mot de l'énoncé et confronter le sujet avec votre inventaire<sup>123</sup>

4-Prendre des décisions explicites : avant de dresser votre plan vous êtes appelé à prendre des décisions, dont l'une concerne le contenu de la dissertation et l'autre sur la manière de la traiter

Après avoir compris le sujet posé, il importe de rechercher la problématique c'est-à-dire les questions juridiques soulevées par le sujet

Réfléchir aux principaux axes de développements, en regroupant les questions afin de proposer et de construire une réflexion juridique

Si habituellement, le plan doit comprendre une introduction riche et développée, deux parties divisées elles mêmes en deux sous-parties, une conclusion très brève ,le plan doit s'articuler autour de deux idées principales, formulées dans la première et la deuxième partie intitulés avec des titres .il faut faire apparaître les difficultés du sujet (dialectique)

### **La rédaction**

Elle doit comprendre une introduction, et un plan binaire, chaque partie étant structurée autour de deux sous-parties, elles mêmes divisées en deux branches. L'intitulé de chaque partie doit être clair, concis, et doit refléter son contenu.les deux parties reflètent les deux idées fortes au sein de la démonstration. Chaque sous-partie est présentée au début de la partie qui lui correspond dans les chapeaux introductifs.les transitions entre chaque sous partie ne doit pas être oubliées

---

<sup>123</sup> X.LATOURE et VALLAR.C (2017).Droit administratif général.ibid,pp.446-447



Sur le plan du fond, la formulation des deux parties doit être révélatrice des idées principales de la réflexion apportée sur la problématique déjà soulevée au niveau de l'introduction, avec en même temps nécessité qu'il y est un lien de parenté entre les deux parties de façon à favoriser la démonstration

### L'introduction

L'introduction d'une dissertation a autant d'importance que chacune des parties du moment où, les développements doivent reprendre la thèse et les idées déjà exprimées dans l'introduction, en démontrant leur bien fondé.

Une introduction doit inclure certains points et respecter quelques étapes afin d'introduire progressivement le lecteur en allant du général au particulier, du contexte global au contexte particulier et .Pour cela, il est important de mener des actions selon les étapes suivantes :

-Essayer de situer progressivement la question à traiter dans l'ensemble de la matière, c'est-à-dire que le sujet est à le situer dans le contexte général allant du particulier au général (large au départ pointu à l'arrivée)<sup>124</sup>

-Lier votre sujet par rapport au contexte global (si le sujet concerne un pays par exemple)

- Définir les termes juridiques et les notions se rapportant au sujet

-Mentionner éventuellement les textes légaux régissant la question si non il suffit de signaler qu'il n'en existe pas

- Passer en revue l'évolution historique du sujet en se référant à l'histoire et au droit comparé avec indication précise des conceptions ou des principes en vigueur à telle époque

-Enoncer les grands axes les centres d'intérêt que vous avez discernés. ,tout ceci en évoquant les ,les conflits ,les difficultés que soulèvent le sujet de façon à faire émerger vos options et choix sur le contenu du sujet et la manière de le traiter ,sans toutefois, que ces difficultés ne soient résolues au niveau de l'introduction ,Autrement dit il faut s'abstenir d'apporter des solutions de fond dans l'introduction

-En déduire le plan et l'annoncer de façon claire à travers un découpage en deux (ou trois), avec nécessité en fin d'introduction de se limiter à annoncer que les deux grandes parties, et à

---

<sup>124</sup> X.LATOURE et VALLAR.C (2017).ibid,pp.447-448

lasser le découpage interne en sous parties sera annoncée dans les quelques lignes introductives de chacune des parties

#### La conclusion

En dépit de l'intérêt qu'elle revêt dans la dissertation, la conclusion est souvent négligée

Ainsi, pour conclure il serait important de respecter certaines conditions qui peuvent être résumées comme suit :

- A ne pas dépasser 4-5 lignes
- Conclure le travail de façon à donner une synthèse de ce qui a été traité
- Donner une ouverture prospective à travers une évolution ,une comparaison ,un questionnement...

## **Bibliographies :**

### **Ouvrages**

En français :

- BEAUD.M(2006).L'art de la these comment préparer et rédiger un mémoire de master,une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du net.Editions la Découverte ,édition révisée ,mise à jour,et élargie

- BOUDON.R (2003).Raison,bonnes raisons.presses universitaires de France philosophe en sciences sociales,PUF

-ODOUL-BOULAT.A et QASMI.D(1988).Comment préparer un mémoire ?.les éditions Toubkal

- FRAGNIERE J-P (2016) .Comment réussir un mémoire, choisir son sujet gérer son temps savoir rédiger.DUNOD

-GRAWITZ .M (1995).Méthodes des sciences sociales.Editions Dalloz

-JAILLARDON.E et ROUSSILLON.D(.Outils pour la recherche juridique, méthodologie de la these de doctorat et du mémoire de master en droit. éditions des archives contemporaines, agence universitaire de la francophonie

-MONTOUSSE.M et RENOUARD.G (2012).100 fiches pour comprendre la sociologie ,sixieme édition. Breal

- TANQUEREL.T et A.FLUCKIGER.A (2015) , « L'évaluation de la recherche en droit ,enjeux et méthodes »,éditions Bruylant,Bruxelle

-ROMELAER.P et KALIKA.M (2016).Comment réussir sa thèse, définir un sujet, conduire une recherche, soutenir sa these.DUNOD

-X.LATOURET VALLAR.C (2017).Droit administratif général.Grand Amphi,droit Breal

En arabe :

-د.جمال بوطيب و د.محمد اوراغ، " منهجية البحث الأسس و التقنيات" مطبعة وراقفة بلال مقاربات 2015-

-عبد الرحمان بدوي، " مناهج البحث العلمي"، وكالة المطبوعات، الطبعة الثالثة 1988، الكويت